
L'excellence dans la gestion des forêts – Comprendre notre système

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES FORÊTS - 2023

L'excellence dans la gestion des forêts – Comprendre notre système

RAPPORT SUR L'ÉTAT DES FORÊTS - 2023

Province du Nouveau-Brunswick CP 6000, Fredericton N.-B.

E3B 5H1 CANADA GNB.CA

ISBN 978-1-4605-3679-7 (impression bilingue)

ISBN 978-1-4605-3680-3 (imprimé en anglais)

ISBN 978-1-4605-3681-0 (imprimé français)

23-00518 | Août 2023 | Imprimé au nouveau-brunswick

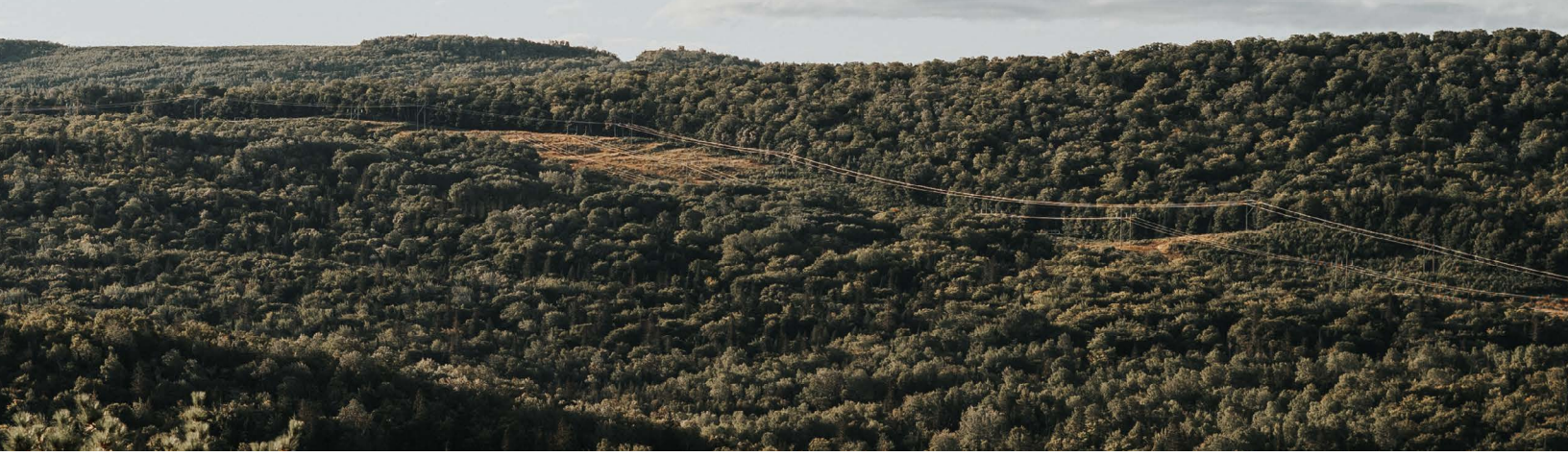


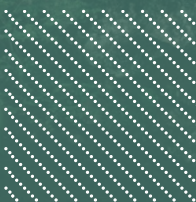
Table des matières

OBJECTIF DU PRÉSENT RAPPORT	4
MESSAGE DU MINISTRE	6
COMMENT NAVIGUER DANS CE RAPPORT	7
SECTION 1 : À PROPOS DE NOTRE FORÊT	8
1.1 Essences d'arbres	9
1.2 La composition de la forêt	9
1.3 Répartition selon l'âge	10
1.4 Propriété forestière	10
1.5 Valeurs de la forêt	11
PREMIÈRES NATIONS ET FORÊTS	12
SECTION 2 : RÉGIME D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS PUBLIQUES DU NOUVEAU-BRUNSWICK	13
1 ^{er} pilier : Inventaire	15
2 ^{ème} pilier : Croissance et rendement	18
3 ^{ème} pilier : Zonage	21
4 ^{ème} pilier : Planification	26
5 ^{ème} pilier : Exploitation	29
6 ^{ème} pilier : Surveillance	37
7 ^{ème} pilier : Protection	42
CONCLUSION	47
GLOSSAIRE	48



OBJECTIF DU PRÉSENT RAPPORT

Le Rapport sur *l'état de la forêt* du Nouveau-Brunswick est conçu pour apporter une compréhension globale et à jour des ressources forestières au Nouveau-Brunswick.





Il cherche à présenter des renseignements faciles à comprendre en utilisant des données publiques sur nos forêts et le régime d'aménagement forestier de la province, ainsi que des exemples des avantages environnementaux, sociaux et économiques offerts aux gens du Nouveau-Brunswick. On y présente aussi les avancées et les innovations liés à l'aménagement durable de nos forêts en tant que ressource naturelle renouvelable.

En donnant des renseignements accessibles et précis sur l'état de la forêt, nous espérons susciter une plus grande appréciation de cette ressource naturelle vitale et encourager le soutien public aux pratiques d'aménagement forestier durable. Notre objectif est de rehausser la sensibilisation et la compréhension de l'importance de la forêt, de son aménagement et de sa conservation.

Chaque année, le Rapport sur l'état de la forêt abordera un thème différent. Par exemple, les produits forestiers et l'industrie forestière, la conservation ou les changements climatiques. Au fil du rapport numérique, des hyperliens sont fournis aux lecteurs pour leur permettre d'obtenir plus de renseignements. Vous pouvez également communiquer avec nous à forêts@gnb.ca pour poser des questions et suggérer des améliorations. Les commentaires reçus aideront le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie (MRNDE) à préparer les prochains rapports.

Message du ministre

Aujourd'hui, je suis ravi de publier le rapport sur l'état des forêts du Nouveau-Brunswick au nom du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Notre gouvernement est fier de lancer la publication annuelle d'un rapport sur l'état des forêts. Nous souhaitons que les gens du Nouveau-Brunswick connaissent davantage l'état de nos forêts et les attraits qu'ils présentent pour nous tous.

Malgré les changements drastiques qu'elle a subis les deux derniers siècles, la foresterie demeure l'industrie la plus importante du Nouveau-Brunswick, constituant cinq pour cent de l'économie provinciale totale et apportant plus de **1,5 MILLIARD DE DOLLARS** à l'économie annuellement. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent également s'attendre à utiliser la forêt plus que jamais auparavant pour profiter de diverses activités de loisirs; nous ne cessons d'en apprendre sur les nombreux bienfaits importants de la biodiversité et de la durabilité écologique pour notre paysage naturel.

Cette année, le thème est le système d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick. Ce système comporte sept piliers qui guident l'aménagement de nos forêts.

J'encourage la population du Nouveau-Brunswick à lire le rapport qui permet de mettre en lumière le haut degré de professionnalisme des personnes responsables de la gestion de nos forêts. En effet, ces personnes mettent à profit les sciences et les technologies de pointe et préconisent des forêts saines et bien gérées au profit des gens du Nouveau-Brunswick, aujourd'hui et demain.

Mais ce n'est qu'un point de départ. N'hésitez pas à communiquer avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour poser des questions et suggérer des améliorations pour les prochains rapports.

J'espère que les gens du Nouveau-Brunswick verront tout ce que les forêts apportent à notre culture, à notre société et à notre économie.



L'honorable Mike Holland

**MINISTRE, RESSOURCES NATURELLES ET
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE**



Comment naviguer dans ce rapport

Le thème de cette année est le « régime d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick » qui repose sur sept piliers pour guider l'aménagement de nos forêts. Il est décrit à la page 14 et sert de guide pour naviguer dans le corps du rapport.

	DESCRIPTION
SECTION 1	<i>À propos de nos forêts</i> introduit des thèmes importants pour mieux comprendre les forêts privées et publiques du Nouveau-Brunswick, ainsi que leurs essences, leur composition et leur valeur. Cette section présente également l'importance de cette ressource naturelle pour les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.
SECTION 2	Le <i>régime d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick</i> , introduit douze composantes de notre régime d'aménagement forestier à sept piliers tout en répondant aux questions que le Ministère reçoit souvent au sujet de l'aménagement forestier. En répondant à ces questions, cette section établit une assise permettant de comprendre le régime d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick, le fonctionnement de ce dernier et l'importance de chaque composante.
GLOSSAIRE ET LES FAITS	Les mots en gras se trouvent dans le glossaire présenté à la fin du rapport. On trouve au fil du rapport plusieurs capsules « <i>Le saviez-vous?</i> » et « <i>Principaux faits</i> » seront également répartis dans ce rapport.



SECTION 1

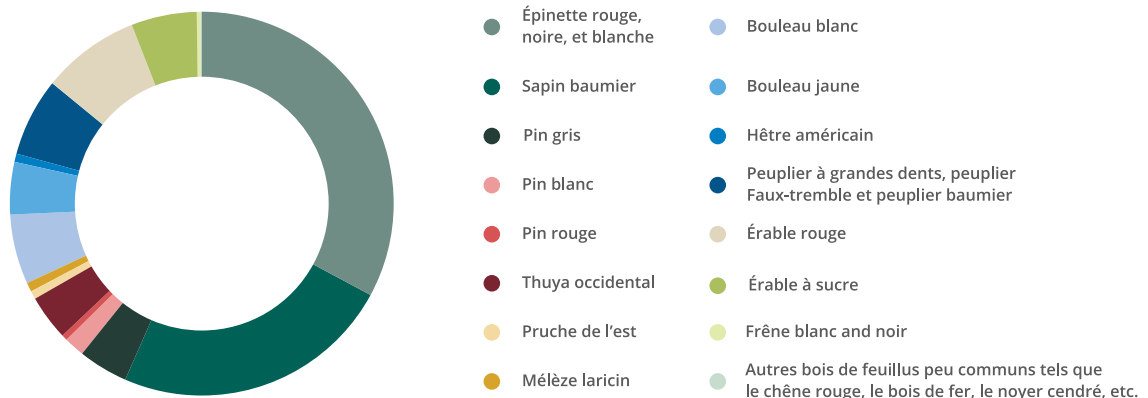
À propos de nos forêts



1.1 ESSENCES D'ARBRES

Les forêts du Nouveau-Brunswick comptent plus de 20 essences d'arbres et sont donc remarquablement diversifiées comparativement aux autres forêts canadiennes, compte tenu de la petite taille de la province. Cette diversité est l'une des caractéristiques fondamentales de la région forestière acadienne dans laquelle se trouve notre forêt. La forêt acadienne est reconnue comme une zone distincte et transitoire entre la forêt boréale qui se trouve au nord et la forêt caducifoliée qui se trouve à l'ouest et au sud. Environ 68 pour cent de nos arbres (représentés par le volume des arbres) sont des résineux (**conifères**), tandis que les autres sont des **feuillus (arbres à feuilles caduques)**.

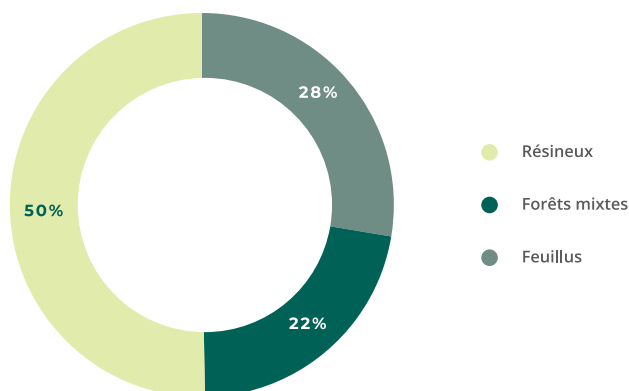
Essences d'arbres qui poussent dans les forêts du Nouveau-Brunswick



1.2 LA COMPOSITION DE LA FORÊT

Les arbres du Nouveau-Brunswick poussent dans des **peuplements** de résineux purs, de **feuillus** purs et de **peuplements** mixtes. Ces mélanges d'essences d'arbres sont influencés par des **conditions géophysiques** comme le sol et le climat, mais sont également influencés par des perturbations comme la récolte, les incendies et les insectes. La répartition des types de **peuplements** dans notre forêt est relativement prévisible et est étroitement liée aux changements survenus dans le sol, à la disponibilité de l'eau, au climat et à la topographie.

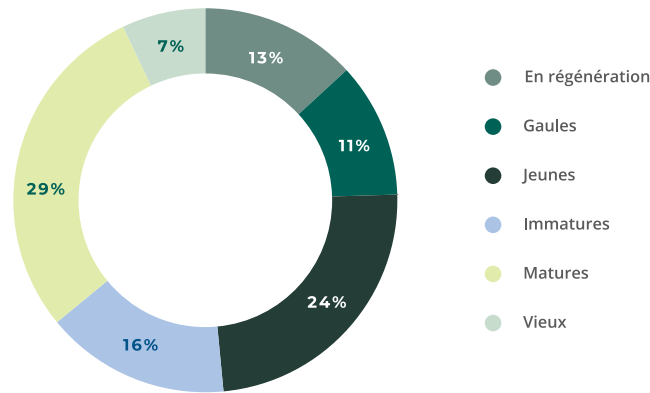
Types de peuplements dans les forêts du Nouveau-Brunswick



1.3 RÉPARTITION SELON L'ÂGE

Les forêts du Nouveau-Brunswick sont gérées en fonction de nombreuses valeurs environnementales, sociales et économiques. Certaines de ces valeurs se retrouvent uniquement dans les parties les plus jeunes de la forêt, d'autres dans les parties les plus âgées, et d'autres encore sont présentes lorsque des arbres d'âges différents cohabitent. Pour s'assurer qu'on trouve des valeurs importante et fiables au fil du temps, la forêt est aménagée de façon à équilibrer une quantité relativement égale de volume d'arbres dans toutes les classes d'âge.

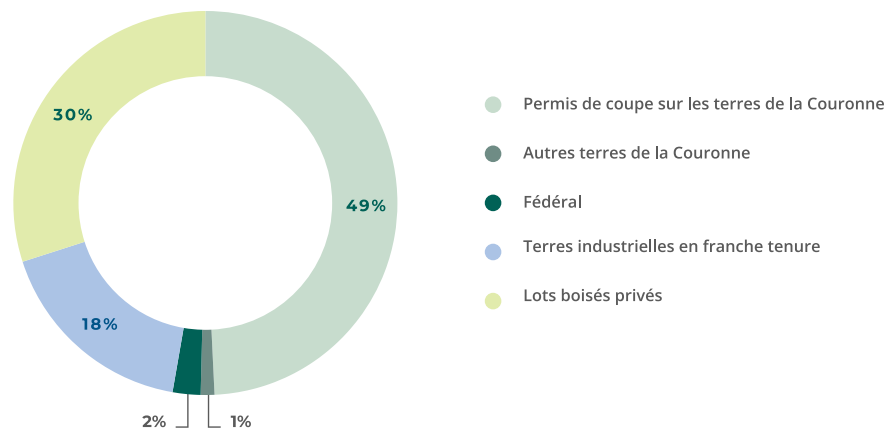
Classes d'âge des peuplements présents dans les forêts du Nouveau-Brunswick



1.4 PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Le Nouveau-Brunswick se trouve dans une situation unique, où la moitié de la forêt appartient au public en tant que **terres de la Couronne** et l'autre moitié est privée. Les forêts privées appartiennent à des particuliers, à des familles et à diverses entités. Les forêts privées se trouvent dans les catégories **terres industrielles en franche tenure** (18 pour cent) et **lots boisés privés** (30 pour cent); une petite superficie de ces forêts appartient au gouvernement fédéral. Les terres publiques sont réparties à l'échelle de la province, mais elles sont plus répandues dans la moitié nord du Nouveau-Brunswick. Les lots boisés privés sont concentrés le long des principales vallées fluviales, des rivages et des principaux corridors de déplacement de la province. Les **terres industrielles en franche tenure** sont dispersées, mais sont principalement concentrées dans le Nord-Ouest.

Propriété forestière au Nouveau-Brunswick





1.5 VALEURS DE LA FORÊT

Les forêts ont été intégrées dans le tissu économique et culturel du Nouveau-Brunswick depuis des générations. Riches en histoire, elles revêtent des valeurs différentes pour tous. Qu'il s'agisse de produits alimentaires comme le sucre d'érable aux loisirs, de l'habitat faunique, du bois d'œuvre, des textiles ou des produits forestiers de grande valeur, nos forêts constituent le moteur de notre prospérité sociale, économique et environnementale depuis des siècles.

Les forêts du Nouveau-Brunswick offrent d'innombrables possibilités de loisirs en plein air, comme la randonnée pédestre, la navigation de plaisance et l'observation des oiseaux. En fait, 75 pour cent des gens du Nouveau-Brunswick pratiquent une forme ou une autre de loisirs en plein air.

La chasse et la pêche sont des éléments importants de notre patrimoine provincial et continuent à être une des activités de plein air les plus populaires auprès des gens du Nouveau-Brunswick. Environ 20 pour cent des résidents du Nouveau-Brunswick pratiquent la chasse et la pêche, et plus de 100 pourvoyeurs et 3 000 guides œuvrent dans cette industrie dans la province. Ces activités attirent des visiteurs de toutes les régions de l'Amérique du Nord et du monde entier.

L'industrie forestière est un des piliers économiques de notre province depuis les années 1800, époque à laquelle de riches **peuplements** de pins, d'épinettes et de pruche étaient récoltés pour le bois d'œuvre, la construction navale et la construction de chemins de fer, tant au pays qu'à l'étranger. Bien qu'elle ait changé radicalement au cours des 200 dernières années, la foresterie demeure la plus grande industrie du Nouveau-Brunswick, représentant environ cinq pour cent de l'ensemble de l'économie provinciale et y contribuant annuellement plus de 1,5 milliard de dollars.

Notre mission est de veiller à ce que nos forêts soient gérées de façon durable et à ce que ces ressources continuent d'être présentes en abondance pour les générations futures, tout en optimisant les retombées positives sur la santé et la résilience des écosystèmes. Le Nouveau-Brunswick est la province canadienne la plus fortement boisée et le secteur forestier emploie plus de 24 000 personnes. Des activités d'aménagement forestier comme la récolte et la **silviculture** sont menées chaque jour dans nos forêts par des centaines de forestiers professionnels, de techniciens et d'entrepreneurs qualifiés. Plusieurs types d'installations ou usine de transformation du bois se fient les unes aux autres pour créer un réseau complexe de matières premières nécessaires à la création de produits comme le bois d'œuvre, le papier et les produits de papier tissu.

Lorsqu'on examine toutes les façons dont la forêt enrichit nos vies sur les plans culturel, social et économique, il est manifeste que les forêts du Nouveau-Brunswick bénéficient à tous.



Premières Nations et forêts

Les peuples mi'kmaq, peskotomuhkati (passamaquoddy) et wolastoqiyik (malécite), qui sont des nations autochtones du Nouveau-Brunswick, subviennent aux besoins de leurs familles et de leurs communautés au Nouveau-Brunswick depuis des milliers d'années. Au moment du contact avec les colons européens, ils disposaient de cultures dynamiques et d'économies basées sur l'utilisation et le commerce de plantes, de poisson, de fruits de mer et d'animaux sauvages, et soutenues par des réseaux terrestres et fluviaux reliant camps, villages et lieux spirituels. Leur relation avec la terre a toujours été basée sur le respect, la réciprocité et la conservation des ressources naturelles.

Les nations autochtones du Nouveau-Brunswick et des autres provinces maritimes ont signé des traités de paix et d'amitié avec la Grande-Bretagne (la Couronne) au 18e siècle. En vertu de ces traités, les signataires autochtones et la Couronne ont convenu de coexister pacifiquement et ont encouragé la coopération pour aider les Britanniques et les autres colons à s'établir dans les provinces de l'Atlantique, ainsi que dans le pays où nous vivons aujourd'hui.

Encore aujourd'hui, les traités de paix et d'amitié constituent le fondement de la relation entre les nations autochtones et les gouvernements fédéral et provinciaux. Ces traités sont inscrits dans la Constitution canadienne depuis 1982. Les traités protègent les droits des nations autochtones de vivre sur les terres dont ils prennent soin depuis des temps immémoriaux. Les traités protègent les droits des nations autochtones d'exploiter les ressources naturelles pour assurer leur santé, ainsi que leur bien-être culturel, social, spirituel et économique.

Les traités sont signés de nation à nation et la relation qui en découle unit les peuples de ces nations respectives. Par conséquent, nous sommes tous visés par les traités. Prenons tous au sérieux nos responsabilités à l'égard des traités, respectons nos différences en matière de droits, célébrons notre utilisation partagée des terres, de l'eau et des ressources, et collaborons en tant que partenaires pour protéger ces précieuses ressources naturelles.



SECTION 2

Régime d'aménagement des forêts publiques du Nouveau-Brunswick



Le régime d'aménagement forestier durable appliqué aux **terres de la Couronne** du Nouveau-Brunswick a été établi au début des années 1980 et n'a cessé d'évoluer depuis. Un engagement de longue date envers la science, la technologie, l'innovation et l'amélioration continue a permis au système de s'adapter à l'évolution des valeurs et des priorités au fil du temps.

Le régime d'aménagement des **terres de la Couronne** compte chaque année sur des milliers de personnes : des employés du gouvernement, des **titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne**, des **titulaires de sous-permis de coupe sur les terres de la Couronne**, des membres des **Premières Nations**, des entrepreneurs, des camionneurs, de nombreuses petites entreprises et les membres du public. Le régime aide à maintenir les habitats de milliers d'essences, à fournir du bois à 45 usines de la province et à offrir une gamme d'activités récréatives aux gens du Nouveau-Brunswick. Ce système repose sur sept piliers clés qui assurent sa pérennité et son succès à long terme. Ces piliers sont les suivants :

1. **Inventaire** : Que trouve-t-on dans la forêt aujourd'hui?
2. **Développement forestier** : Comment la forêt évolue-t-elle avec et sans aménagement?
3. **Zonage** : Quelles zones doivent être aménagées, et en fonction de quelles valeurs?
4. **Planification** : Quelles mesures à court et à long terme doivent être prises pour maintenir les valeurs importantes?
5. **Exploitation** : Comment les activités quotidiennes sont-elles liées dans la vision à long terme de la forêt?
6. **Surveillance** : L'exploitation respecte-t-elle les règlements et les attentes en matière d'aménagement?
7. **Protection** : Comment s'assurer que les perturbations naturelles n'ont aucun effet négatif sur les valeurs importantes?

Piliers du régime d'aménagement des forêts de la Couronne du Nouveau-Brunswick



Le régime d'aménagement forestier décrit ci-dessus relie les sciences des ressources et de la conservation, la planification, les intérêts sociaux, l'exploitation industrielle et la réglementation sur les ressources. Le système se tourne vers l'avenir pour veiller à ce que les mesures prises aujourd'hui maintiennent ou améliorent la durabilité à long terme de la forêt et de ses essences. Lorsqu'une activité est menée dans la forêt, nous veillons à ce qu'elle s'appuie sur un système qui utilise un inventaire exhaustif, une planification à long terme et une surveillance constante pour garantir la conformité aux pratiques exemplaires et la durabilité.

Les pages suivantes présentent des exemples tirés de l'actuel régime d'aménagement forestier. Pour chacun des piliers décrits ci-dessus, un ou plusieurs indicateurs expliqueront comment fonctionne ce pilier, pourquoi il est important pour la durabilité et pourquoi il est important dans le cadre du régime d'aménagement forestier général. Chaque page est encadrée par une question que le Ministère se fait souvent poser au sujet de l'aménagement forestier.



1^{ER} PILIER

Inventaire



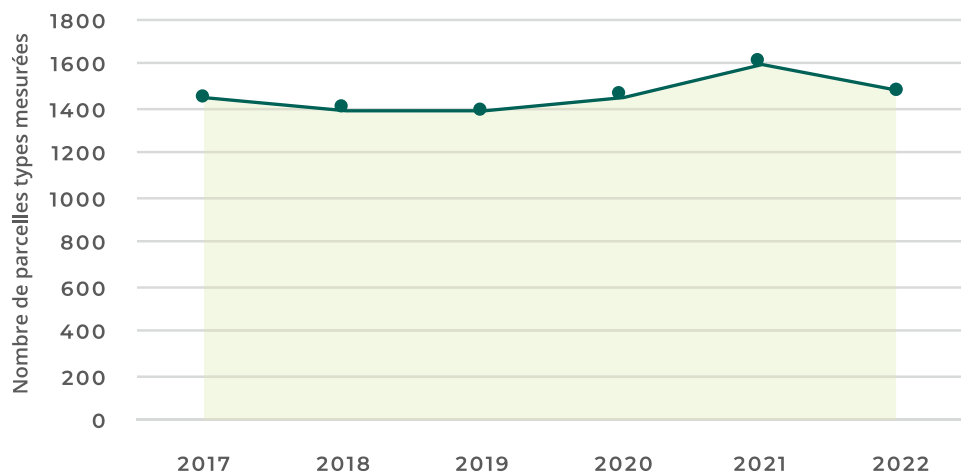
Comment savons-nous ce qui est disponible dans la forêt?

Comment fonctionne le système?

Un inventaire exact des essences d'arbres dans la forêt est nécessaire avant qu'une gestion responsable puisse avoir lieu. Chaque année, nous investissons beaucoup de temps et d'argent pour améliorer l'inventaire forestier provincial, afin que l'information sur les essences, la taille et l'âge des arbres soit à jour et aussi exacte que possible. Ces travaux sont réalisés au moyen d'outils comme l'imagerie par satellite, le **LiDAR** (détection et télémétrie par ondes lumineuses) et les images aériennes recueillies régulièrement à l'échelle de la province. De plus, le MRNDE met en œuvre un programme continu d'inventaire du paysage sur les terres, dans le cadre duquel des professionnels de la foresterie mesurent des arbres dans plus de 1 000 placettes au sol types chaque année.

Cet inventaire exhaustif contribue la production de plans d'aménagement forestier à long terme et sert à la prise de décisions. Notre inventaire sert également à cartographier l'eau (comme les rivières, les lacs et les ruisseaux), les terres humides, les zones non boisées et d'autres écosystèmes importants.

Nombre de placettes d'inventaire mesurées par année



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Les placettes terrestres, c'est-à-dire les zones où les arbres sont soigneusement mesurés pour décrire leur taille, leur croissance et leur santé, sont essentielles pour connaître l'état réel de nos ressources forestières. Pour avoir un inventaire exact, il faut mesurer des placettes dans certaines régions de la province chaque année et suivre l'évolution de la forêt. Entre 2017 et 2022, entre 1 400 et 1 600 placettes forestières ont été mesurées

chaque année par le personnel du MRNDE. Les essences d'arbres, les arbres sur pied, les arbres morts ou mourants, les débris ligneux grossiers et les arbres en régénération de chaque placette sont dénombrés et mesurés. Ce programme se poursuivra sur une longue période pour assurer une connaissance complète de l'état de la ressource forestière, de sa santé écologique et de sa biodiversité.

Pourquoi est-ce important?

La durabilité est un aspect clé du régime d'aménagement forestier du Nouveau-Brunswick, et il est impératif de bien connaître les ressources forestières actuelle pour comprendre et orienter ce qui sera disponible à l'avenir. L'exactitude de l'inventaire forestier du Nouveau-Brunswick est inégalée au Canada, ce qui nous aide non seulement à assurer la disponibilité à long terme de nos ressources forestières, mais aussi à orienter la gestion de nombreuses autres valeurs. Par exemple, la mesure des **débris ligneux au sol** sur le tapis forestier a été ajoutée à ce programme pour mieux comprendre les conditions de l'habitat dans nos forêts afin de mieux gérer l'habitat faunique.

PRINCIPAUX FAITS

100- Sites des terres humides visitées chaque année pour décrire la fonction et la santé des écosystèmes locaux

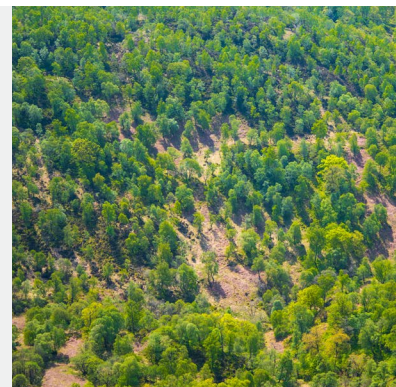
100 000- Arbres morts et vivants mesurés chaque année par le personnel du MRNDE dans le cadre du programme de l'inventaire continu des terres

188 000 000- Points de l'inventaire forestier amélioré utilisés pour décrire la hauteur, le diamètre, la densité et le volume

SAVIEZ-VOUS?

Nous avons commencé à utiliser l'imagerie par satellite, captée chaque année, pour faciliter notre surveillance de l'activité dans la forêt.

Cette information complète nos autres technologies, comme la méthode **LiDAR**, les images aériennes et les systèmes de positionnement mondial (GPS) pour nous donner une image extrêmement précise de nos forêts. L'aménagement forestier, c'est de la haute technologie!



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



2^{ÈME} PILIER

Développement forestier



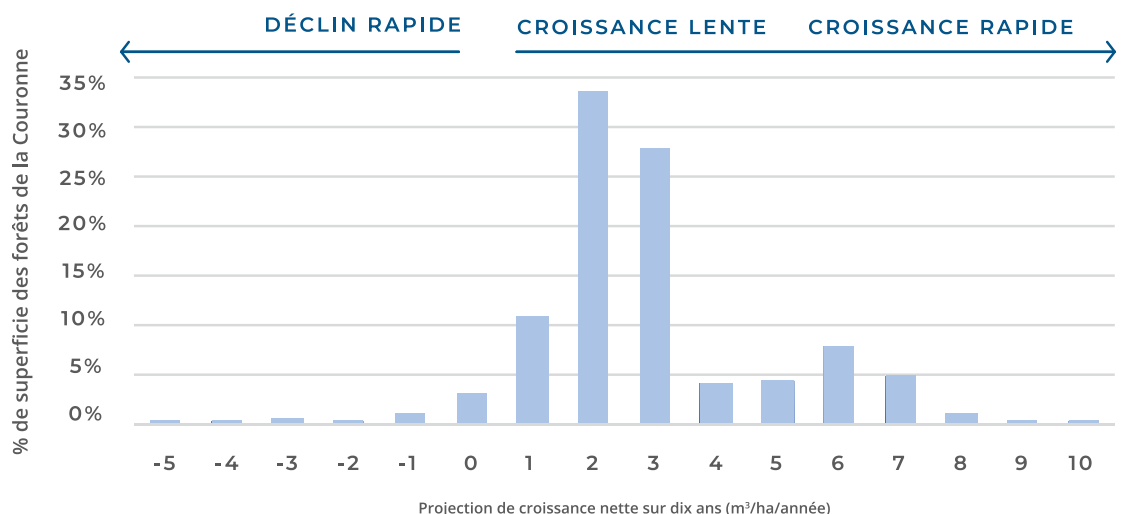
Dans quelle mesure la forêt évolue-t-elle au fil du temps?

Comment fonctionne le système?

Tout comme l'inventaire, bien comprendre l'évolution de la forêt au fil du temps est essentiel à l'élaboration de stratégies d'aménagement forestier durable. Au cours des 40 dernières années, le MRNDE a maintenu une série de 4 000 placettes permanentes de recherche sur la croissance des arbres à l'échelle de la province. Les données détaillées mesurées sur ces placettes, combinées aux données de plus de 16 000 placettes de forêt semblables dans les Maritimes et le Maine, permettent à nos forestiers et biologistes de comprendre comment les arbres et les forêts croissent et évoluent au fil du temps. Ces données sont utilisées pour élaborer des **modèles** d'aménagement des arbres, des **peuplements** et des forêts pour établir des prévisions et assurer la durabilité des ressources forestières pour les gens du Nouveau-Brunswick à l'avenir.

Le Ministère utilise également des techniques de télédétection, comme l'imagerie par satellite et le **LiDAR**, pour recueillir des données sur le couvert forestier, la topographie et d'autres caractéristiques. Ces données servent à déceler les changements dans le couvert forestier, à détecter les perturbations comme les infestations d'insectes ou les incendies, et à surveiller la santé des forêts. Il est essentiel de comprendre l'évolution des forêts au fil du temps pour veiller à ce que les activités forestières soient menées de manière à réduire au minimum les répercussions négatives sur l'écosystème forestier et à optimiser les avantages que les forêts procurent à la société.

Évolution prévue de l'inventaire forestier sur les terres de la Couronne au cours de la prochaine décennie



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

L'aménagement des forêts de la Couronne au cours des 30 dernières années et des investissements effectués dans la **silviculture** a permis d'obtenir aujourd'hui une forêt à croissance rapide. La majeure partie de la superficie forestière des **terres de la Couronne** devrait connaître une croissance nette du volume de bois au cours de la prochaine décennie (mesurée en **mètres cubes** de nouveau bois produit dans les arbres sur chaque hectare de terre chaque année), et environ 18 pour cent de la superficie totale connaîtra une croissance rapide. En revanche, une très petite superficie des forêts de la Couronne (moins de deux pour cent) devrait connaître un déclin au cours des dix prochaines années, en raison de facteurs naturels comme la présence d'insectes et de maladies, qui pourraient provoquer la mortalité d'arbres sur une vaste superficie.

Pourquoi est-ce important?

Les forêts sont des écosystèmes dynamiques qui sont soumis à des processus naturels et artificiels de développement, de perturbation et de régénération. Ces processus et la **silviculture** influencent la structure, la composition et la fonction d'une forêt, ce qui, à leur tour, a une incidence sur la capacité d'offrir des services écosystémiques comme la production de bois, la **séquestration de carbone** et la conservation de la biodiversité. En suivant et en analysant ces changements, les gestionnaires forestiers identifier des modèles, prédire les tendances futures et appliquer des pratiques de gestion qui favorisent la santé, la résilience et la productivité de la forêt. Lorsque l'on tient compte de facteurs comme la croissance, la mortalité, l'exploitation des arbres prévue, la plantation et les traitements de coupe d'éclaircie, la récolte du bois est inférieure à la croissance sur le long terme - ce qui est l'un des objectifs de l'aménagement forestier durable.

PRINCIPAUX FAITS

3 500 000- Observations d'arbres individuelles dans les placettes de croissance des arbres mesurés depuis les années 1980

176 000 000- Nombre de tonnes métriques sèches de carbone est estimé stocké actuellement dans les tissus ligneux (*racines, troncs et branches*) des arbres vivants chez les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne

1,3- Nombre de millimètres de largeur de cerne de croissance annuelle produite l'année dernière par l'épinette rouge moyen qui pousse au Nouveau-Brunswick (mesuré à hauteur de poitrine). Certains des arbres les plus vigoureux on poussé de 2 millimètres!

SAVIEZ-VOUS?

En moyenne, les forêts de la Couronne productives (trois millions d'hectares) devrait croître à un rythme d'environ 3,1 mètres cubes (m³) chaque année, dans chaque hectare.

Cela signifie que tous les 10 ans, l'équivalent de presque un chargement de semi-remorque de bois pousse sur chaque hectare!



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



3^{ÈME} PILIER

Zonage



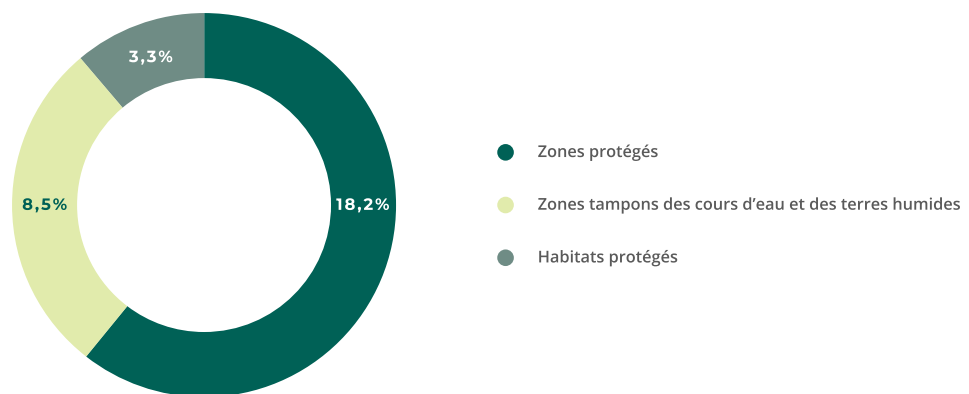
Combien de forêt de la Couronne sont protégées et conservées ?

Comment fonctionne le système?

Pour protéger la biodiversité naturelle et les caractéristiques écologiques importantes de notre province, il faut attribuer et préserver les terres de façon à soutenir la diversité des essences et maintenir la qualité des habitats terrestres et aquatiques du Nouveau-Brunswick. En définissant les zones qui contribuent à la conservation de la biodiversité, nous pouvons nous assurer que ces terres sont gérées de façon durable.

Les objectifs de conservation au Nouveau-Brunswick sont atteints au moyen d'un éventail de mesures comme l'établissement de **zones protégées**, la mise en œuvre de programmes de conservation et des partenariats avec les communautés des **Premières Nations**, les propriétaires fonciers privés et d'autres intervenants. Pour déterminer les zones qui maintiendront la biodiversité dans le paysage forestier, nous utilisons l'inventaire des terres actuel, examinons l'évolution de la forêt évoluée au fil du temps avec et sans interférence anthropique, et les données scientifiques relatives aux essences que l'on retrouve dans des zones en particulier. Par exemple, il est préférable d'atteindre certains objectifs de conservation en mettant de côté des zones présentant des caractéristiques particulières, comme les **zones tampons riveraines** sur les cours d'eau ou les secteurs contenant des forêts anciennes. L'atteinte des objectifs de conservation au Nouveau-Brunswick exige une approche coordonnée et collaborative comportant une combinaison de mesures stratégiques, réglementaires et axées sur les partenariats.

Pourcentage des forêts de la Couronne conservées



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Actuellement, sur les **terres de la Couronne**, environ 30 pour cent (907 000 **hectares**) de la superficie forestière est désignée comme poursuivant l'objectif principal de préserver la biodiversité. Les **zones protégées**, comme les parcs provinciaux, les zones naturelles protégées et les quelques 400 000 **hectares** de **zones protégées** nouvellement créées dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel représentent 18 pour cent des **terres de la Couronne** et sont habituellement de grandes zones qui représentent la diversité de l'habitat et du paysage du vaste écosystème du Nouveau-Brunswick. Outre les **zones protégées**, il existe des zones tampons de cours d'eau et des terres humides (neuf pour cent des **terres de la Couronne**) qui assurent une connectivité importante et des zones de conservation dispersées dans l'ensemble du paysage. Les habitats d'hivernage des cerfs, les habitats fauniques des anciennes forêts et les habitats propres à un site, comme les **mares vernaies**, les nids de rapaces et les tanières d'ours, représentent une tranche supplémentaire de trois pour cent des **terres de la Couronne** où ils existent en dehors des **zones protégées**.

Pourquoi est-ce important?

Depuis les années 1980, le ministère a intégré la conservation des habitats fauniques et aquatiques dans la planification de l'aménagement forestier. L'identification et la gestion de ces habitats contribuent à assurer la durabilité à long terme et à progresser vers l'objectif de maintien de la biodiversité et d'importantes populations fauniques. Le fait de disposer d'inventaires exacts et de bien comprendre l'évolution de la forêt permet au ministère de surveiller les habitats fauniques et de mieux comprendre les effets des changements climatiques. Le zonage de la forêt de façon à tenir compte explicitement de ces valeurs augmente la confiance du ministère dans le maintien à long terme de la biodiversité dans les forêts du Nouveau-Brunswick.

PRINCIPAUX FAITS

100- Distance en mètres utilisée pour protéger les nids d'aigle à tête blanche de l'exploitation forestière

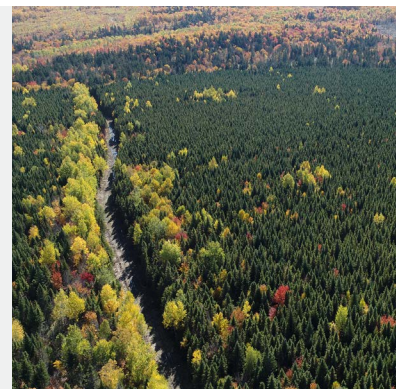
186 000- Nombre d'emplacements connus, au Nouveau-Brunswick, où des espèces dont la conservation est préoccupante ont été cartographiées

10%- Superficie des terres et des eaux douces provinciales protégée par la loi dans l'intérêt des générations futures

SAVIEZ-VOUS?

Plus de 900 000 hectares de terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick sont protégés aujourd'hui et pour les générations futures.

Cela équivaut à 1,5 million de terrains de football!!



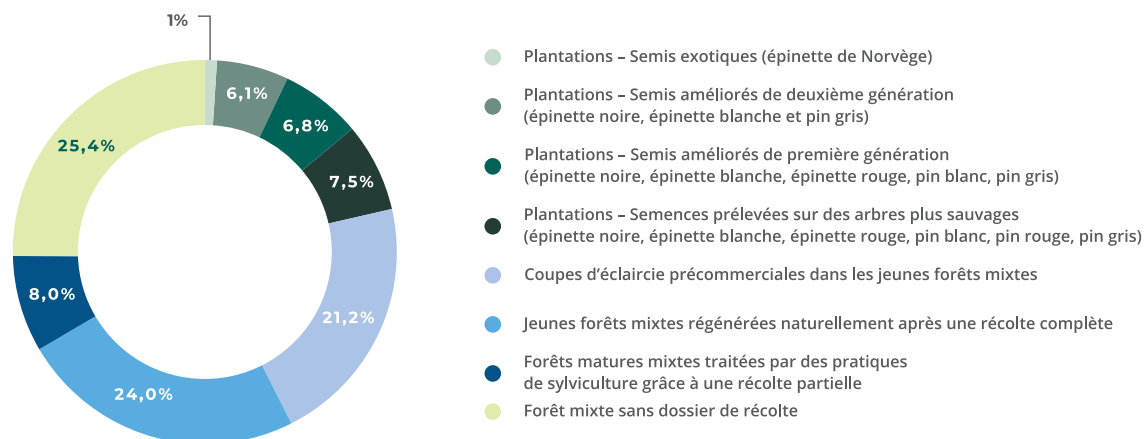
Quelles sont les valeurs fournies en dehors des zones de conservation?

Comment fonctionne le système?

La forêt située en dehors des zones principalement gérées à des fins de conservation est appelée **forêt exploitée**. C'est le lieu principal où se déroulent les activités d'aménagement. Bien que la production de bois soit un aspect important de l'aménagement forestier dans la province, la **forêt exploitable** est également gérée pour une gamme d'autres valeurs, comme l'habitat faunique, les loisirs, la qualité de l'eau et la **séquestration de carbone**. La *Loi sur les terres et forêts de la Couronne* du Nouveau-Brunswick précise que les ressources forestières de la province doivent être gérées d'une manière durable qui favorise le bien-être écologique, économique et social à long terme de la province, compte tenu d'un large éventail de valeurs et d'intérêts. Cela signifie que les pratiques d'aménagement forestier visent à équilibrer les besoins des divers intervenants et à promouvoir l'utilisation et la protection durables des ressources forestières pour les générations actuelles et futures. **Les plans d'exploitation** annuels sont des sous-ensembles du plan qui garantissent que les pratiques quotidiennes sont alignées sur la vision à long terme de la forêt.

Même dans les zones qui ne sont pas attribuées à des fins de conservation, l'aménagement forestier est assujéti aux règlements, aux politiques et aux exigences de certification lesquelles influencent les pratiques de récolte et de **sylviculture**. Notons par exemple la **récolte sélective** à faible impact dans certaines régions et l'utilisation sélective d'herbicides en fonction du paysage et des essences. Ces activités de gestion mènent à une **forêt exploitable** remarquablement diversifiée qui peut produire de nombreux produits distincts (comme le bois d'œuvre, les panneaux de lambrissage et le papier) tout en procurant des avantages environnementaux.

Le gradient d'intensité de la gestion dans la forêt d'exploitation



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Au Nouveau-Brunswick, les forêts matures, les forêts qui se régénèrent naturellement et les plantations jouent toutes un rôle important dans la pérennité de l'approvisionnement en bois et la santé des écosystèmes. Ce résumé vise à donner des détails sur la **forêt exploitable**, qui est gérée en donnant la priorité à la production durable de bois, mais en considérant également une variété d'autres valeurs et objectifs forestiers. La majeure partie de la **forêt exploitable** (79 pour cent) est constituée de peuplements régénérés par des processus naturels et comprend un

mélange diversifié d'essences d'arbres. Seulement 21 pour cent de la **forêt exploitable** se trouvant sur les **terres de la Couronne** ont été établis par la plantation d'arbres, à commencer par les efforts déployés il y a des décennies pour recueillir les semences des meilleurs arbres sauvages. Les semis qui sont plantés aujourd'hui ont bénéficié de plusieurs générations de reproduction contrôlée dans nos vergers pour produire des arbres bien adaptés à l'évolution du climat.

Pourquoi est-ce important?

Même dans la **forêt exploitable**, les forêts sont gérées de façon durable pour une grande variété de valeurs. Par exemple, les bassins hydrographiques désignés pour la consommation sont protégés par la limitation de la superficie des zones de coupe à blanc à moins de 25 **hectares**. Les gestionnaires forestiers utilisent plutôt d'autres méthodes de récolte partielle dans leurs **plans d'exploitation**, particulièrement lorsque des essences de grande valeur vivant longtemps, comme l'érable à sucre, le bouleau jaune et l'épinette rouge, sont présentes. Les zones d'utilisation récréative ou de valeur culturelle ou de conservation sont également prises en compte dans l'aménagement de la forêt, afin que les gens et les essences continuent d'en bénéficier. Si on tient compte du portrait général de l'aménagement durable des forêts à l'échelle de la province, l'objectif est d'atteindre un équilibre entre les valeurs environnementales, sociales et économiques, non seulement aujourd'hui, mais pour les générations futures.

PRINCIPAUX FAITS

78- Nombre de bassins hydrographiques et de champs de captage municipaux assujettis à des règles de fonctionnement particulières pour la foresterie

80- Pourcentage des zones récoltées qu'on laisse se régénérer naturellement

3.7 millions – de litres de sirop d'érable produits au Nouveau-Brunswick en 2022. À titre de comparaison, une piscine olympique contient 2,5 millions de litres d'eau.

SAVIEZ-VOUS?

L'industrie forestière comprend 45 scieries et usines de papier, lesquelles constituent le fondement économique de plusieurs collectivités rurales du Nouveau-Brunswick.

Ces usines comptent tant des petites entreprises familiales qui fabriquent des produits spécialisés que de grandes installations industrielles compétitives à l'échelle mondiale.



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



4^{ÈME} PILIER

Planification

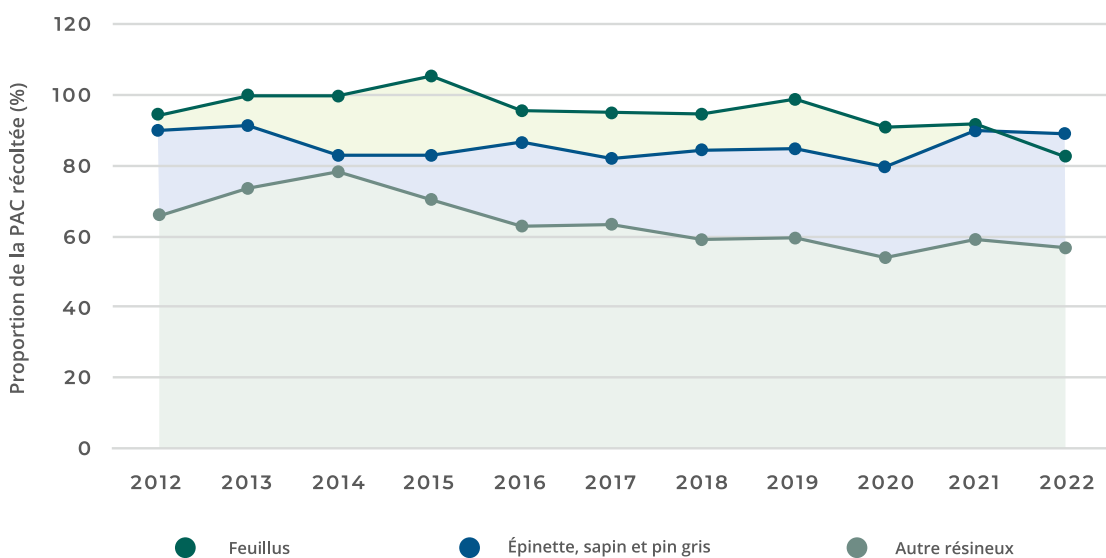


Comment garantir la disponibilité à long terme du bois?

Comment fonctionne le système?

L'exploitation forestière sur les **terres de la Couronne** repose sur un plan d'aménagement forestier échelonné sur 25 ans qui tient compte et prévoit l'abondance des valeurs environnementales et sociétales, de la biodiversité naturelle et des avantages économiques sur une période de 80 ans. Le plan d'aménagement tient compte de l'inventaire actuel, de l'évolution de la forêt et de l'attribution des terres pour différentes valeurs forestières, et établit une **coupe annuelle permise (CAP)** durable pour la **forêt exploitable**. Ces plans sont examinés et mis à jour tous les cinq ans en fonction de nouvelles données d'inventaire, des avancées de la science et des valeurs forestières prises en compte. Les **plans d'exploitation** annuels sont approuvés pour les zones de récolte indiquées dans le plan d'aménagement à long terme. Toutes les récoltes sur les **terres de la Couronne** sont donc approuvées en fonction de la disponibilité des ressources sur une période de 80 ans. Nos stratégies s'adaptent et évoluent au fil du temps, à mesure que l'information et les technologies les plus récentes deviennent accessibles. Ainsi, nous pouvons protéger au mieux nos ressources, nos écosystèmes et les endroits qui sont importants pour les gens.

Volume de bois de la Couronne récolté par rapport à la coupe annuelle permise



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Tout le bois récolté sur les **terres de la Couronne** est mesuré et fait l'objet d'un suivi et d'une reddition de compte au Ministère afin que les niveaux de récolte ne dépassent pas la **coupe annuelle permise** (CAP). Au cours des dix dernières années, les niveaux de récolte dans la province sont demeurés égaux ou inférieurs à la CAP, pour tous les groupes d'essences. La récolte de résineux, comme le cèdre et le pin blanc, est demeurée à un niveau se situant entre 60 et 80 pour cent de la CAP. La récolte d'épinette, de pin et de sapin est demeurée dans la fourchette de 80 et 90 pour cent de la CAP, et celle des bois durs correspond aux seuils de la CAP ou s'en rapprochent.

Pourquoi est-ce important?

Il est essentiel d'établir des niveaux de récolte annuels autorisée pour assurer la durabilité à long terme de nos ressources forestières. Le fait de continuer à comprendre et à surveiller la disponibilité du bois à long terme permet au ministère de planifier l'aménagement futur des **terres de la Couronne** et d'autres sources de bois, y compris les **lots boisés privés** et les **terres industrielles en propriété franche**. En suivant et en surveillant les niveaux de récolte réels et les changements naturels dans la forêt, et en utilisant les nouvelles sciences et technologies, les gestionnaires forestiers sont en mesure de rajuster les plans et les prévisions à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles, pour assurer la durabilité. On investit beaucoup de temps et d'argent pour veiller à ce que lorsque l'on procède à une récolte, celle-ci s'inscrive dans une vision et un plan à long terme.

PRINCIPAUX FAITS

170 000- Nombre de chargements de camions de bois récolté sur les **terres de la Couronne** chaque année

80 – Nombre d'années prévues dans les plans d'aménagement forestier pour la durabilité de l'approvisionnement en bois

840 – Nombre habituel d'échantillons relevés annuellement par des mesureurs titulaires de permis dans des usines du Nouveau-Brunswick pour rendre compte avec exactitude du volume de bois récolté.

SAVIEZ-VOUS?

Le Nouveau-Brunswick est chef de file dans la modélisation à long terme des ressources forestières.

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a été l'un des premiers organisme de gestion des ressources au monde à mettre en place des logiciels comme des systèmes d'information géographique et des **modèles** de propriété forestière qui sont maintenant utilisés dans la pratique courante en gestion forestière partout dans le monde!



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



5^{ÈME} PILIER

Exploitation



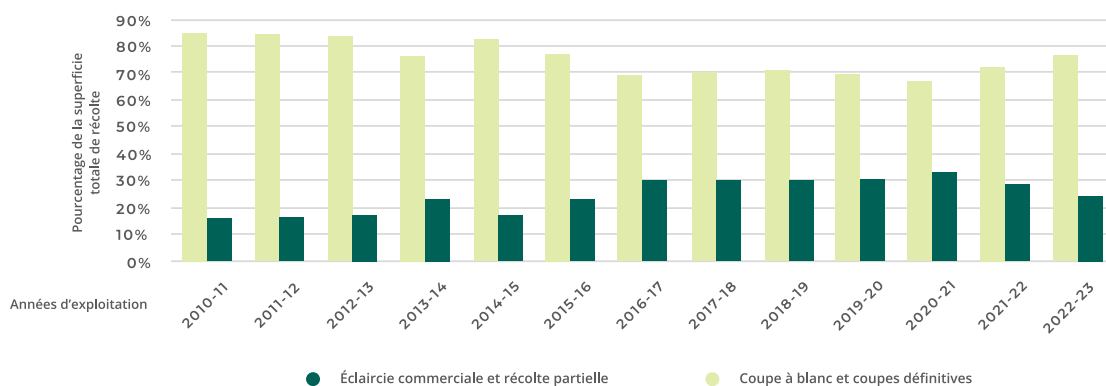
Quel est l'équilibre entre la coupe à blanc et les autres pratiques d'exploitation?

Comment fonctionne le système?

Les **parcelles de récolte** dans la **forêt exploitable** font partie du plan d'aménagement à long terme et sont approuvées comme éléments des **plans d'exploitation** annuels. La conception de ces parcelles tient compte de plusieurs objectifs environnementaux, du terrain et de la régénération prévue du site. La coupe à blanc, lorsqu'elle est pratiquée de façon stratégique, est un traitement de récolte reproduisant des perturbations naturelles comme le feu ou les insectes et qui ont un impact sur l'ensemble d'un peuplement en une seule fois. Il peut également s'agir d'un bon outil de gestion forestière pour certains types de forêts, car elle peut favoriser la régénération d'essences d'arbres intolérantes à l'ombre et créer des jeunes habitats forestiers pour la faune qui sont dépendent de ces conditions.

Les récoltes partielles qui laissent une partie du couvert des arbres intacte sont également courantes et peuvent créer de l'ombre pour d'autres essences et un habitat faunique, et favoriser la régénération naturelle. En raison des taux d'enlèvement d'arbres plus faibles, les récoltes partielles sont moins visibles dans l'ensemble du paysage. Au Nouveau-Brunswick, bon nombre de nos **peuplements** forestiers sont dominés par des essences non longévives ou stables par vents violents, et sont composés principalement d'arbres qui ont sensiblement le même âge et sont donc prêts à être récoltés en même temps. Peu importe le type de récolte, avant qu'une parcelle de récolte soit établie et que la récolte débute, l'inventaire, le changement de forêt, le zonage et la durabilité à long terme sont tous pris en compte.

Systèmes de récolte utilisés sur les terres de la Couronne au fil du temps





Comment faut-il interpréter cet indicateur?

La coupe à blanc et la régénération naturelle en tant que régime **sylvicole** représentent entre 70 et 80 pour cent des régimes dans toutes les zones de récolte sur les **terres de la Couronne**, tandis que les récoltes partielles représentent entre 20 et 30 pour cent des régimes dans les zones de récolte. Bien que la quantité de coupe à blanc sur les **terres de la Couronne** soit encore plus élevée que la coupe partielle, la quantité de récolte avec coupe à blanc diminue au fil du temps. Au cours des dix dernières années, la proportion de la coupe à blanc a diminué de 13 pour cent, tandis que les traitements de coupe partielle ont augmenté proportionnellement. En comprenant mieux les conditions forestières, les professionnels de la foresterie peuvent maintenant recenser les zones propices à la récolte partielle. Ces zones sont récoltées pour régénérer les arbres qui préfèrent l'ombre de manière à augmenter la valeur des arbres restants. Nos pratiques de gestion évoluent au fil du temps et continuent de s'améliorer.

Pourquoi est-ce important?

Le plan d'aménagement à long terme tient compte de l'équilibre entre la coupe à blanc et la coupe partielle selon la composition des essences, la structure des peuplements, les demandes d'approvisionnement en bois et les objectifs de conservation. Bien que les coupes à blanc se démarquent visuellement dans le paysage, elles font partie d'un plan d'aménagement durable plus vaste et continueront de fournir des valeurs et des objectifs forestiers au fil du temps. Lorsqu'elles sont bien gérées, les forêts sont une ressource renouvelable et la régénération de toutes les zones récoltées est un objectif de gestion de la **forêt exploitable**. La régénération et l'augmentation de la valeur forestière commencent immédiatement après la récolte dans les parcelles coupées à blanc et partiellement récoltées. Le cycle et l'équilibre entre la santé forestière, la valeur économique et l'importance sociale sont continus, évoluent et s'adaptent.

PRINCIPAUX FAITS

1,5- Pourcentage de la forêt de la Couronne récoltée chaque année

15 – Variétés de récolte sélective dans l'application du système de prescriptions sylvicoles de l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques (IRFN), qui est utilisée pour aider à orienter la gestion des forêts de feuillus

29 **hectares**- Taille moyenne de coupe à blanc sur les **terres de la Couronne**

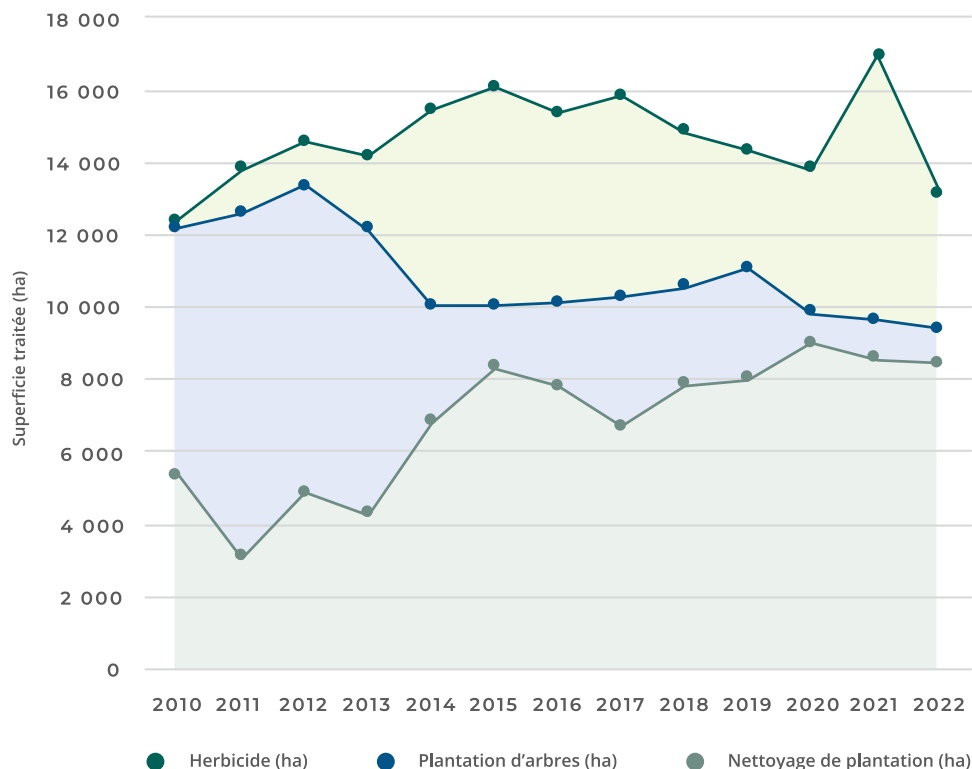
Quelle est la superficie plantée et traitée au moyen d'herbicides chaque année?

Comment fonctionne le système?

Dans la **forêt exploitable**, certaines zones de coupe à blanc qui affichent une mauvaise régénération naturelle après la récolte font l'objet d'une plantation de semis cultivés en pépinière à une densité idéale pour la croissance et la production de **billes de bois** de grande qualité. L'application d'herbicides dans le cadre des pratiques forestières permet de contrôler la végétation concurrente et favorise la croissance d'essences d'arbres souhaitables. Les herbicides sont utilisés de façon responsable et comprennent des mesures de protection adéquates pour réduire au minimum les dommages potentiels aux essences non ciblées et à l'environnement. Des applications d'herbicides correctement menées peuvent cibler certaines plantes tout en limitant les effets sur d'autres végétaux et sur la faune.

Des techniques d'application minutieuses et la conformité à la réglementation gouvernementale préviennent les effets négatifs de l'utilisation d'herbicides sur l'environnement et sur les essences non ciblées. En espaçant les semis plantés de façon stratégique et en réduisant ou en éliminant la végétation concurrente au moyen des herbicides approuvés, les **peuplements** plantés peuvent afficher une croissance quatre fois plus importante que celle des **peuplements** qui se régénèrent naturellement et dont les densités ne sont pas gérées. Ces **peuplements** font souvent l'objet d'une coupe d'éclaircie à 10 et 25 ans pour favoriser la croissance et la production de **billes de bois** de grande qualité d'ici 40 à 50 ans. Le traitement des zones forestières plantées dans la **forêt exploitable** fait partie du processus de planification de l'aménagement à long terme, qui tient compte de la croissance, de l'inventaire, de l'environnement et des espèces dont l'habitat est la forêt.

Traitements sylvicoles dans la forêt exploitable de la Couronne au fil du temps



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Au cours des dix dernières années, en moyenne 10 300 **hectares** ont été plantés chaque année sur des **terres de la Couronne**. Environ 15 000 **hectares** de ces plantations font l'objet d'applications d'herbicides contrôlés chaque année. Au cours d'une année donnée, moins de la moitié d'un pour cent des **terres de la Couronne** fait l'objet d'une plantation ou d'une application d'herbicides contrôlée. La superficie cumulative totale des plantations sur les **terres de la Couronne** représente aujourd'hui environ 16 pour cent de la forêt de la Couronne. Comme le taux de plantation d'arbres aujourd'hui dépasse le taux de récolte d'arbres plantés à maturité, la proportion de plantations dans le paysage devrait augmenter au cours de la prochaine décennie, pour couvrir 20 à 25 pour cent de la forêt de la Couronne.

Les herbicides utilisés dans les traitements au Nouveau-Brunswick pour atteindre les objectifs de croissance souhaités sont homologués par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Leur utilisation est également régie par la Loi provinciale *sur le contrôle des pesticides* et des règlements appliqués par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (MEGL).

Ces traitements d'herbicides mettent en place plusieurs mesures de contrôle pour veiller à ce que seuls les emplacements ciblés soient touchés en limitant l'utilisation d'herbicides aux abords des cours d'eau (y compris les rivières, les lacs, les ruisseaux, les sources d'eau municipales, etc.) et aux limites privées.

Ces traitements comportent plusieurs contrôles et restrictions opérationnels qui contribuent à la sécurité et à l'efficacité de l'exploitation, comme la signalisation des parcelles, les avis aux propriétaires fonciers et au public, le contrôle d'accès, la navigation GPS à bord, les contrôles automatisés du débit, les buses à faible dérive, l'étalonnage de l'équipement, les limites de vitesse du vent et les exigences de formation et de certification des titulaires de permis et des opérateurs.

Bien que l'utilisation d'herbicides soit un moyen efficace de contrôler la végétation boisée et herbacée durant les premières années suivant la plantation d'arbres, elle ne remplace pas la nécessité d'un nettoyage manuel des plantations avec des scies d'éclaircissage à mesure que les arbres grandissent. En fait, les investissements dans le nettoyage annuel des plantations ont augmenté de façon constante au cours de la dernière décennie, ce qui contribue en partie au segment des forêts à croissance rapide présenté plus tôt dans le présent rapport.

Pourquoi est-ce important?

Le programme annuel de plantation d'arbres est un investissement dans l'avenir de la **forêt exploitable** du Nouveau-Brunswick. Le nombre d'**hectares** plantés chaque année est établi par le plan d'aménagement forestier à long terme, qui tient compte de l'équilibre des essences d'arbres dans la forêt, de l'habitat requis pour la faune et de l'intérêt à maintenir un approvisionnement durable en bois. La plantation et l'entretien des plantations d'arbres permettent de cultiver des arbres de plus grande qualité et en volumes plus élevés dans des périodes plus courtes et dans une zone plus petite, ce qui exerce moins de pression pour cultiver du bois dans d'autres parties précieuses de la forêt, protégeant ainsi la faune et les habitats importants dans l'avenir.

PRINCIPAUX FAITS

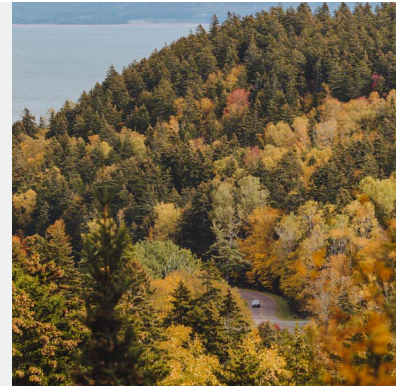
210 million- Semis qu'on s'engage à planter au Nouveau-Brunswick d'ici 2030

90- Employés d'été affectés à la pépinière d'arbres provinciale de Kingsclear

600- Nombre de travailleurs **syvicoles** affectés sur les **terres de la Couronne** chaque année

SAVIEZ-VOUS?

Le MRNDE s'est associé à l'Institut de recherche sur les feuillus nordiques (IRFN) pour faire des recherches plus approfondies sur l'élaboration et la gestion de la ressource de feuillus au Nouveau-Brunswick. L'IRFN est un carrefour d'innovation reconnu qui vise à trouver des solutions efficaces à des problèmes pressants touchant la foresterie. Ce partenariat a mené à l'élaboration de plusieurs outils de gestion des feuillus, notamment le système de prescriptions sylvicoles, une pierre angulaire de l'Institut.



Les forêts de la Couronne sont-elles un moteur économique important dans la province?

Comment fonctionne le système?

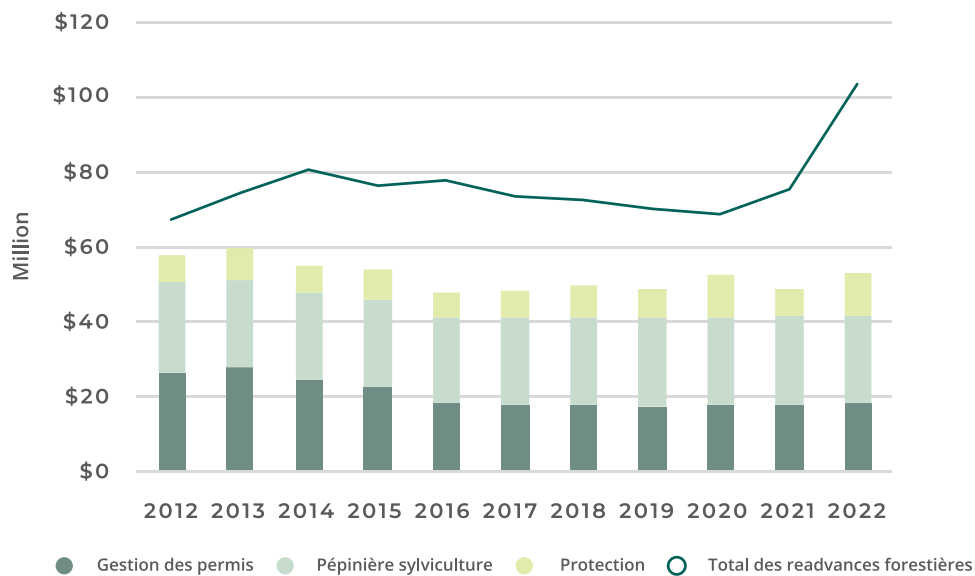
Le gouvernement génère des revenus à partir de la vente de bois d'œuvre. Ces revenus sont appelés redevances sur le bois. Toute personne qui coupe du bois de la Couronne doit payer des redevances. Le bois récolté est mesuré et fait l'objet d'un suivi et d'une reddition de compte auprès du ministère, afin de permettre le versement de paiements exacts. La valeur accordée au bois d'œuvre sur les **terres de la Couronne** est principalement fondée sur la vente du bois provenant des **lots boisées privées** de la province. Les revenus du gouvernement proviennent également des taxes et impôts perçus auprès des nombreuses personnes et entreprises qui récoltent, transportent et consomment du bois sur les **terres de la Couronne**. Les coûts associés à l'aménagement forestier sont relativement stables et comprennent la **sylviculture**, la **gestion des permis**, la protection contre les incendies et les ravageurs, ainsi que et le personnel du ministère affecté au secteur.

Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Les revenus tirés des redevances sur le bois de la Couronne se chiffrent en moyenne à 73 millions de dollars par année; une forte augmentation en 2022 est attribuable à un changement dans les redevances pour tenir compte de la flambée des prix des produits de base. Les principaux coûts du ministère relatifs à l'aménagement des forêts de la Couronne comprennent les dépenses **sylvicoles**, les coûts d'exploitation des pépinières et les services de **gestion des permis** et la protection contre les incendies et les ravageurs. Les dépenses **sylvicoles** et les coûts d'exploitation des pépinières annuels sont demeurés relativement stables, à environ 23 millions de dollars. Toutefois, les paiements effectués pour les services de **gestion des permis** ont diminué de près de dix millions de dollars au cours des dix dernières années, passant d'environ 27 à environ 17 millions de dollars. Le ministère rémunère les titulaires de permis pour qu'ils offrent de nombreux services de gestion en son nom, comme la construction et l'entretien des routes forestières principales utilisées par le public et d'autres entreprises, la collecte de données sur le bois récolté, la perception des redevances auprès des usines et la production de plans et de rapports. La protection contre le feu et les insectes coûte environ entre 7 et 12 millions de dollars par année. De plus, le personnel du MRNDE est affecté à de nombreux projets et programmes dans nos forêts qui ne sont pas directement associés à la production

de redevances. Les coûts de main-d'œuvre associés à la production du bois d'œuvre sont estimés à 3,5 millions de dollars par année. Selon l'analyse des données de Statistique Canada, les recettes fiscales que le gouvernement provenant de la récolte, du transport et de la consommation de bois de la Couronne s'élèvent à environ 220 millions de dollars, somme qui s'ajoutent aux redevances sur le bois.

Redevances sur le bois de la Couronne et les coûts importants au fil du temps



Pourquoi est-ce important?

Les coûts liés aux ressources forestières de la Couronne ne servent pas tous à générer des revenus. Bon nombre des coûts du Ministère sont associés à des programmes qui ont une incidence positive sur la forêt, l'environnement et la faune sur les **terres de la Couronne** et les terres privées. La forêt de la Couronne constitue un actif financier incroyable qui génère des revenus chaque année. L'activité économique découlant des activités forestières est un moteur économique important pour de nombreuses collectivités rurales et pour l'ensemble de la province.

PRINCIPAUX FAITS

24 000 personnes- Employés du secteur forestier, ce qui fait de ce secteur l'un des plus importants employeurs de la province

2,8 milliards de dollars- Valeur des produits du bois exportés 2022



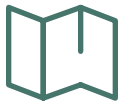
SAVIEZ-VOUS?

Le secteur forestier injecte annuellement plus de 1,5 milliard de dollars dans l'économie et contribue aux activités de centaines de grandes et de petites entreprises.



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



6^{ÈME} PILIER

Surveillance



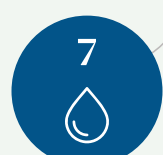
Comment les activités de l'industrielle sont-elles contrôlées et réglementées dans la forêt ?

Comment fonctionne le système?

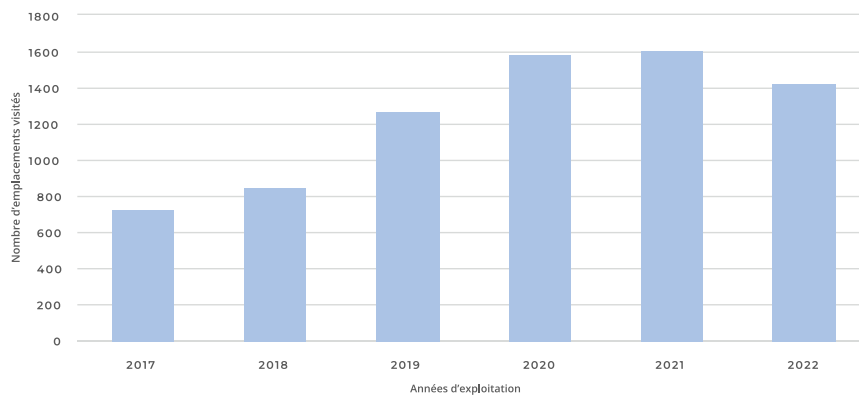
Les opérations forestières sur les **terres de la Couronne** fonctionnent selon un système où tous les exploitants sont tenus responsables de résultats précis et mesurables et où le rendement est évalué de façon officielle et routinière. Ce cadre comprend des mesures de rendement précises qui servent à évaluer l'efficacité des opérations forestières, comme la protection de la qualité de l'eau, la maximisation de la valeur des arbres récoltés et la conservation de l'habitat faunique.

Le personnel du ministère collabore étroitement avec l'industrie pour surveiller et suivre les activités et les résultats. Pour veiller au bon fonctionnement de système fondé sur les résultats, le personnel du ministère assure une surveillance uniforme et ciblée sur le terrain, où les données sont recueillies et analysées, afin de relever les tendances et les problèmes récurrents. En outre, des processus sont en place pour assurer que le système et les résultats s'améliorent constamment. Les entreprises forestières sont également tenues de présenter au MRNDE des rapports annuels qui décrivent en détail leurs activités, notamment les niveaux de récolte, les efforts de régénération et la conformité aux règlements et aux lignes directrices. Le ministère effectue des vérifications pour s'assurer que l'industrie forestière respecte l'ensemble des lois et des règlements.

La province a mis sur pied un programme de surveillance des terres de la Couronne, qui repose sur une combinaison d'inspections sur place, de technologies de télédétection et de la participation des intervenants pour surveiller les activités forestières menées sur les **terres de la Couronne**. Ce programme sert à évaluer la viabilité des opérations forestières et à recenser les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Grâce à ces mesures, le gouvernement du Nouveau-Brunswick assure que l'industrie forestière respecte toutes les règles et que les ressources forestières sont gérées de manière durable et responsable.



Nombre total de sites d'exploitation évalués



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

En 2022, le personnel du ministère a effectué des vérifications du rendement des opérations forestières dans environ 1 400 emplacements répartis sur l'ensemble des **terres de la Couronne**. Une équipe de près de 30 professionnels de la foresterie surveille régulièrement de nombreux aspects des opérations forestières pour veiller à ce que les règlements, les politiques et les **plans d'exploitation** soient respectés. Le système est conçu pour relever les problèmes, suivre les résultats et en rendre compte, et promouvoir l'amélioration continue. Les vérifications sur le terrain évaluent la mise en œuvre d'un vaste éventail d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux de gestion des forêts de la Couronne. Le nombre de vérifications enregistrées a augmenté de façon constante depuis la création du programme en 2017 grâce à diverses mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficacité du travail du personnel du ministère.

Pourquoi est-ce important?

Les vérifications sur le terrain effectuées par le personnel du ministère permettent de s'assurer que les opérations sont conformes aux attentes et que les problèmes sont relevés et corrigés. Ces vérifications ont démontré que des plans d'action préventifs et de conformité sont mis en place, au besoin, et qu'il y a une amélioration continue au fil du temps dans la **forêt exploitée**. Des audits de tiers indépendants par des organismes internationaux de certification forestière, Sustainable Forestry Initiative, sont également effectués chaque année pour certifier que les activités respectent également les normes de gestion forestière reconnues à l'échelle internationale.

PRINCIPAUX FAITS

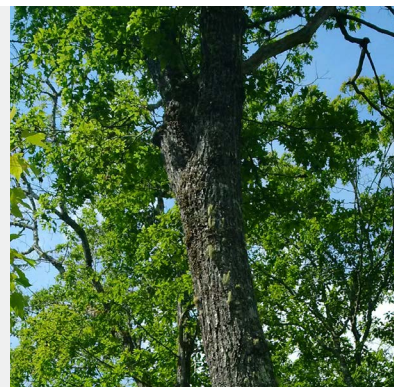
277- Nombre de forestiers professionnels agréés au Nouveau-Brunswick

28 – Nombre habituel de jours de vérification par une tierce partie sur une **terre de la Couronne**

25 – Professionnels de la foresterie du MRNDE qui travaillent tous les jours avec le secteur forestier pour assurer une amélioration continue dans les activités forestières

SAVIEZ-VOUS?

Le public a accès à de l'information sur les activités de surveillance dans le site Web du MRNDE, qui comprend des rapports annuels, des cartes et d'autres données liées à l'aménagement et à la surveillance des terres de la Couronne.

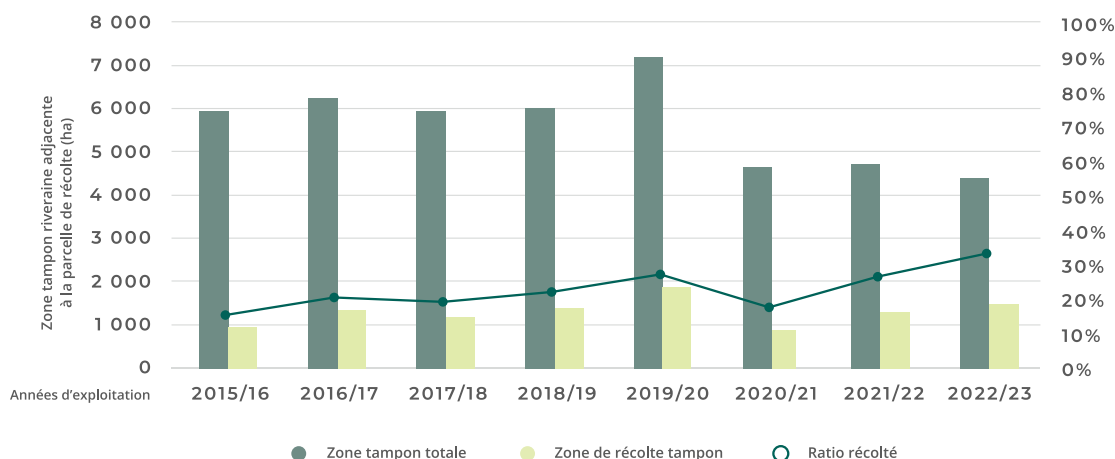


Notre eau et les espèces qui en dépendent sont-elles protégées?

Comment fonctionne le système?

La protection des plans d'eau est au cœur des activités de gestion forestière. Certaines caractéristiques de l'eau sont protégées par le zonage lors de la planification de l'aménagement, tandis que d'autres zones sont réservées à des fins de conservation et de protection permanente. Lorsque des opérations forestières ont lieu près de cours d'eau ou de terres humides, elles sont soigneusement planifiées, réglementées et surveillées. Des règles strictes établies par le MEGL sont en place pour protéger ces ressources et ces habitats naturels. Le MRNDE maintient également des normes et **des pratiques de gestion exemplaires** supplémentaires applicables au travail exécuté à proximité de l'eau sur les **terres de la Couronne**. Tous les cours d'eau et les terres humides sont cartographiés, et une **zone tampon riveraine** est mise en place pour protéger la qualité de l'eau et l'habitat et la faune aquatique. Pour assurer l'exactitude pendant les opérations de récolte, l'emplacement des **zones tampons riveraines** est indiqué de façon visible sur le terrain et communiqué numériquement à l'opérateur de la machine au moyen d'une technologie dotée d'un système de positionnement global (GPS).

Zone tampon récoltée par rapport à la zone tampon de récolte disponible



Comment dois-je interpréter cela?

La *Loi sur l'assainissement de l'eau* permet parfois la récolte dans des zones tampons où une partie des arbres peut être enlevée et la perturbation du sol peut être évitée. Ces prélèvements d'arbres ne sont permis que lorsque l'intégrité naturelle et la fonction de la zone tampon peuvent être maintenues. Étant donné que ces caractéristiques naturelles des cours d'eau sont si précieuses, la plupart des cours d'eau et des terres humides forestiers qui sont adjacents aux **parcelles de récolte** ou se trouvent à l'intérieur de celles-ci ne sont pas visés par la récolte; ils sont plutôt protégés à long terme. La proportion des **zones tampons riveraines** admissibles dans lesquelles on effectue une **récolte sélective** est d'environ 20 pour cent.

Pourquoi est-ce important?

Les cours d'eau sont abondants dans les forêts du Nouveau-Brunswick. Il est donc très important que des mesures soient en place pour protéger la qualité de l'eau et l'habitat aquatique dans le cadre du processus de gestion forestière et pendant les opérations forestières. Un inventaire exact, un zonage adéquat, une planification opérationnelle éclairée, des règlements précis, **des pratiques de gestion exemplaires**, des professionnels forestiers compétents, la surveillance de la conformité et la recherche continue sont tous des outils importants pour protéger notre eau et les espèces qui en dépendent.

PRINCIPAUX FAITS

8 000- On recense au Nouveau-Brunswick, des rivières et des ruisseaux nommés et non nommés qui couvrent une superficie d'environ 100 000 kilomètres

64 792- Nombre de permis de pêche vendus en 2021 au Nouveau-Brunswick, y compris les permis de résident et de non-résident

30 % - Pourcentage de l'extraction de récolte permise en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* pour les récoltes de zone tampon au Nouveau-Brunswick

SAVIEZ-VOUS?

Le ministère s'est associé au Canadian Rivers Institute de l'Université du Nouveau-Brunswick pour mener des recherches sur le paysage aquatique de notre province.

Ces travaux serviront à la prise de décisions d'aménagement visant à protéger la qualité et la quantité de l'eau dans la forêt.



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



7^{ÈME} PILIER

Protection



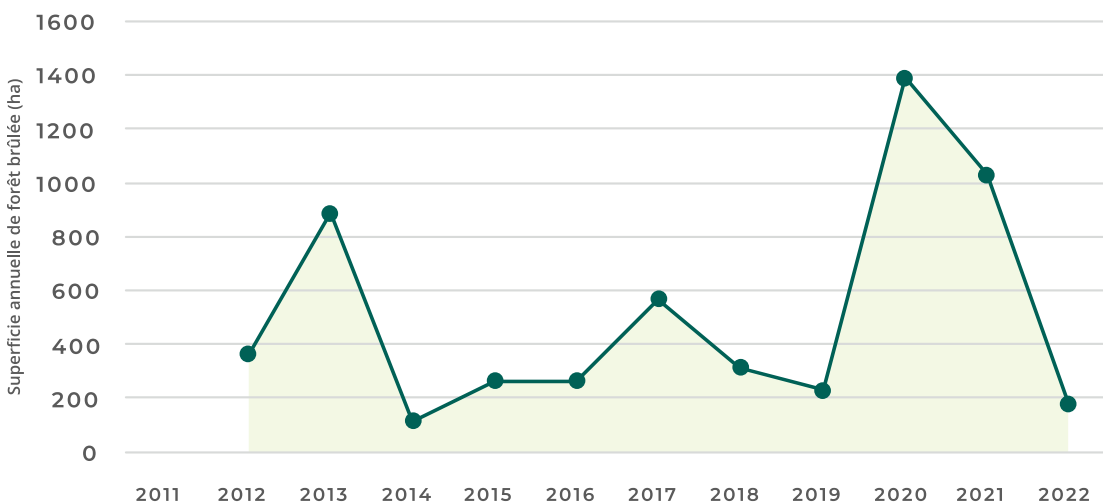
Quelle est la superficie des forêts endommagée par le feu chaque année?

Comment fonctionne le système?

La prévention et la gestion des feux de forêt jouent un rôle important dans l'aménagement durable des forêts. Les feux de forêt ont un impact important sur la santé générale de la forêt, car ils peuvent détruire de grandes étendues de forêt s'ils ne sont pas contrôlés. Le ministère investit des ressources considérables pour prévenir les pertes causées par le feu, notamment en s'assurant que d'aéronefs, du personnel et de l'équipement sont disponibles pour intervenir immédiatement en cas d'incendies de forêt. Le personnel du gouvernement est formé pour intervenir et gérer les feux de forêt. Les technologies émergentes comme le balayage thermique au moyen d'aéronefs télépilotés sont de plus en plus courantes, et la province s'engage à s'informer des progrès technologiques, afin de maintenir nos forêts et la sécurité publique.

Le ministère tient à jour des données sur les incendies de forêt qui se sont produits dans la province au moyen d'un système appelé le système de signalement des incendies de forêt. Ce système contient des données relatives à chaque incendie, comme la taille de l'incendie, les dates, l'heure de la journée, les conditions météorologiques, le nombre d'employés qui interviennent et l'équipement utilisé. Ces données sont essentielles à l'interprétation des tendances en matière d'incendie, à la planification de la formation et à la reddition de comptes nationale. Le programme de gestion des incendies fait l'objet d'un examen constant afin d'améliorer la réaction du Nouveau Brunswick aux feux de forêt.

Superficie annuelle de forêt brûlée



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Le ministère vise à réduire au minimum le nombre et l'ampleur des feux de forêt qui se produisent au Nouveau-Brunswick. Chaque incendie de forêt dans la province fait l'objet d'un suivi et d'une étude. Les deux principaux indicateurs sont le nombre annuel d'incendies et la superficie totale brûlée. Ces données nous donnent un aperçu général du rendement du programme de gestion des incendies et des améliorations que nous pourrions devoir apporter. En moyenne, au cours des dix dernières années, le Nouveau-Brunswick a connu environ 200 incendies, pour 340 **hectares** forestiers brûlés chaque année. En 2020, en raison des conditions météorologiques extrêmement sèches et des faibles précipitations, ce nombre est passé à 462 incendies, pour 1 389 **hectares** brûlés.

Pourquoi est-ce important?

Le Nouveau-Brunswick applique une stratégie de prévention des incendies de forêt qui connaît beaucoup de succès et qui est reconnue comme un modèle à suivre au Canada. La province applique une approche détaillée qui comprend des systèmes de détection précoce et d'intervention rapide, des techniques de gestion du carburant et des partenariats efficaces formés avec les intervenants et le public. Les résultats de cette approche parlent d'eux-mêmes – la taille moyenne d'un feu de forêt au Nouveau-Brunswick au cours des 10 dernières années ne correspond qu'à une superficie de 1,75 **hectares**, ce qui est relativement faible par rapport à la superficie brûlée dans d'autres provinces. De plus, la province n'a pas connu un important feu de forêt incontrôlé depuis plus de 30 ans. Ces réalisations témoignent de l'efficacité de la stratégie de prévention des feux de forêt du Nouveau-Brunswick et soulignent l'importance des mesures proactives pour protéger l'environnement et les collectivités contre les risques de feux de forêt.

La compréhension des tendances des incendies de forêt nous donne un point de départ pour améliorer nos programmes et mieux protéger la forêt et le public. Le suivi annuel de la zone brûlée influence nos plans généraux d'aménagement forestier, afin de tenir compte de la perte de bois et d'habitat faunique, et nous aide à nous préparer aux effets d'un climat changeant.

PRINCIPAUX FAITS

97.6% en 2022- Pourcentage des feux de forêt au Nouveau-Brunswick d'origine humaine

1.75 **hectares**- Taille moyenne d'un feu de forêt au Nouveau-Brunswick (relativement faible par rapport à celle d'autres régions du Canada et du monde)

9 – Nombre d'avions-citernes et d'aéronefs de soutien toujours en attente pour les activités de gestion des feux de forêt, y compris la suppression, la détection et la cartographie.

SAVIEZ-VOUS?

Saviez-vous qu'en moyenne, le personnel du Ministère consacre annuellement 43 000 heures à la suppression des incendies au Nouveau-Brunswick et qu'on estime qu'un million de gallons (environ 3 785 410 L) d'eau ont été déversés sur les incendies à partir d'appareils aériens de suppression des incendies au Nouveau-Brunswick en 2020.



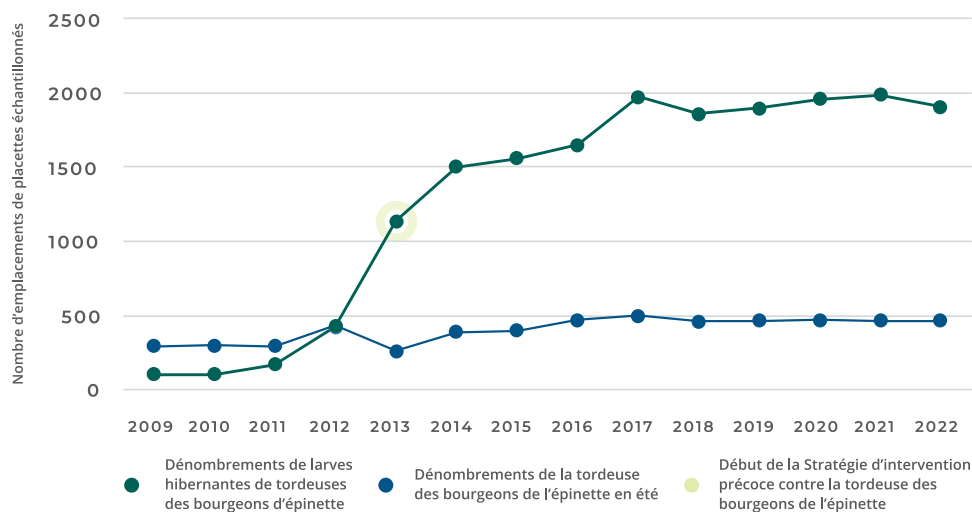
Comment la tordeuse des bourgeons de l'épinette est-elle gérée au Nouveau-Brunswick?

Comment fonctionne le système?

Le Nouveau-Brunswick participe à un programme de recherche novateur visant à gérer les populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette, connu sous le nom de Stratégie d'intervention précoce (SIP). Une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a débuté au Québec en 2007 et s'étend maintenant sur environ 13 millions d'**hectares** de forêt, ce qui fait qu'on trouve des arbres morts et moribonds sur des milliers d'**hectares**. Depuis, l'épidémie s'est étendue en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse, et toutes ces provinces ont subi des dommages considérables. Le Québec et l'Ontario ont adopté une approche traditionnelle de gestion de la tordeuse des bourgeons, connue sous le nom de protection du feuillage, qui cible le traitement des **peuplements** fortement défoliés en mettant l'accent sur le maintien en vie des arbres. En revanche, le Nouveau-Brunswick a évité toute défoliation importante ou tout besoin d'exécuter des programmes de traitement à grande échelle d'une année à l'autre en suivant la SIP. Terre-Neuve-et-Labrador utilise également cette approche.

Chaque année, le ministère et des collaborateurs du Partenariat pour une forêt en santé surveillent des milliers d'emplacements au Nouveau-Brunswick afin de détecter la présence de papillons et de chenilles de tordeuses des bourgeons. Les données recueillies nous aident à établir de petites zones ciblées de traitement aux pesticides qui réduisent les populations de tordeuses des bourgeons avant que leur propagation devienne incontrôlable. Grâce à cette approche couronnée de succès, on observe seulement des parcelles éparses de défoliation forestière au Nouveau-Brunswick. Si cette stratégie s'avère durable pendant la durée de l'épidémie, cette approche se traduira par une réduction spectaculaire de l'utilisation de pesticides au Nouveau-Brunswick, par un cycle d'épidémie de la tordeuse des bourgeons plus court et par une réduction des impacts économiques et environnementaux beaucoup plus grande que celle découlant des programmes traditionnels de protection du feuillage.

Effort de surveillance de la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick



Comment faut-il interpréter cet indicateur?

Depuis 2014, entre 1 500 et 2 000 placettes forestières sont surveillées chaque année au Nouveau-Brunswick. À chaque emplacement de parcelles de la province, on retire des branches des arbres pour chercher des traces de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. De plus, près de 500 pièges ont été installés pour surveiller les papillons nocturnes. La superficie de défoliation est inférieure à 5 000 **hectares**, tandis que le Québec a subi une défoliation sur plus de 13 millions d'**hectares**. Notre programme d'intervention précoce est un exemple de l'approche proactive du Nouveau-Brunswick en matière de gestion.

Pourquoi est-ce important?

À ce jour, les résultats de la SIP sont encourageants. Les populations de tordeuses des bourgeons au Nouveau Brunswick sont demeurées faibles et une très faible défoliation a été détectée, malgré la hausse des populations au Québec. Cette stratégie permet de préserver des millions d'**hectares** de forêt de la tordeuse des bourgeons, ce qui donne une forêt plus saine et plus stable. Un engagement à surveiller la forêt pour détecter les ravageurs est un élément important pour assurer une gestion durable de la forêt dans l'avenir. La connaissance des menaces, la tenue d'un inventaire à jour, l'amélioration constante de la technologie et le fait d'être bien présent aident le ministère à comprendre la santé de l'écosystème forestier lorsqu'il s'agit d'insectes.

PRINCIPAUX FAITS

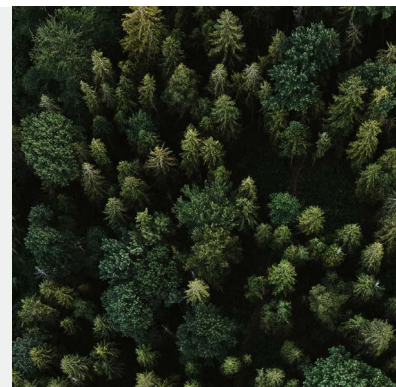
1,5- Nombre de litres maximum appliqués sur un hectare d'infestations de tordeuses des bourgeons de l'épinette (c'est comme répandre une tasse d'eau sur la surface complète d'une patinoire de la LNH)

Quatre millions- Nombre estimé de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui pourraient être produites à partir d'une seule teigne femelle accouplée sur trois ans

SAVIEZ-VOUS?

La tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'insecte forestier le plus destructeur en Amérique du Nord, dont les épidémies surviennent de façon naturelle tous les 35 ans.

Le programme de recherche sur la SIP au Nouveau-Brunswick fonctionne bien et s'avère efficace pour réduire au minimum les impacts de cet insecte dans nos forêts!



Avez vous des commentaires sur ce que vous venez de lire ?

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#).



Conclusion

Nous espérons que vous avez trouvé ce rapport informatif et que vous en avez appris davantage sur le régime d'aménagement durable des forêts du Nouveau-Brunswick. Nous savons à quel point il est important de faire preuve de transparence dans la gestion de nos ressources naturelles, et nous procéderons à la publication régulière du rapport sur l'état des forêts.

De plus amples renseignements sont accessibles dans le site [Web et le portail de données ouvertes](#) du Ministère. Nous invitons également les lecteurs à transmettre leurs commentaires sur ce rapport ou à suggérer des sujets pour les publications futures.

Enfin, nous vous invitons à passer du temps dans les forêts du Nouveau-Brunswick au cours de la prochaine année. Les **terres de la Couronne** offrent de nombreuses possibilités de loisirs et de plaisir en pleine nature. Nos forêts servent à chacun de nous.

Glossaire

TERM	DEFINITION
CONIFÈRES	Arbres qui portent des cônes et des feuilles semblables à des aiguilles. Les épinettes, les pins, le sapin baumier, le thuya occidental, la pruche de l'Est et le mélèze laricin sont des exemples de conifères indigènes du Nouveau-Brunswick. À l'exception du mélèze laricin, tous nos conifères gardent leurs aiguilles toute l'année. Les conifères sont aussi communément appelés des résineux.
FEUILLUS	Arbres à feuilles larges qui fleurissent et perdent leur feuillage chaque automne. Les érables, les bouleaux, les trembles, les chênes rouges et les frênes sont des arbres à feuilles caduques courants au Nouveau-Brunswick.
PEUPEMENTS	Groupe contigu d'arbres dont la composition d'essences, la taille, l'âge, l'état et le modèle de croissance sont uniformes. Le regroupement des arbres dans des peuplements forestiers peut faciliter l'aménagement forestier à l'échelle des peuplements, où le nombre d'arbres individuels peut être trop grand pour être géré individuellement. L'inventaire des ressources forestières du Nouveau-Brunswick estime actuellement qu'il existe plus de 1 370 000 peuplements forestiers uniques à l'échelle de la province, dont la taille varie de centaines à des centaines de milliers d'arbres regroupés. Il n'y a pas deux peuplements qui sont identiques.
CONDITIONS GÉOPHYSIQUES	Facteurs du paysage, y compris les propriétés du sol, le climat local, l'hydrologie, l'élévation et d'autres caractéristiques du paysage qui influent sur les principaux facteurs de croissance de la végétation : la lumière du soleil, l'humidité et les nutriments disponibles.
TERRES DE LA COURONNE	Terres détenues et contrôlées par un gouvernement provincial ou fédéral (la Couronne), particulièrement le gouvernement du Nouveau-Brunswick dans le cadre du présent rapport.
TERRAIN BOISÉ PRIVÉ	Terrain appartenant à des particuliers, des familles et des organismes et sur lequel des peuplements forestiers sont présents. Au Nouveau-Brunswick, pour être considéré comme un propriétaire de terrain boisé privé, vous ne devez pas être propriétaire du terrain principalement pour exploiter une installation de transformation du bois (p. ex. une scierie ou une usine de pâte à papier) et la superficie totale détenue doit être inférieure à 100 000 hectares.

TERRAINS INDUSTRIELS EN PROPRIÉTÉ FRANCHE	Au Nouveau-Brunswick, tout terrain appartenant à un seul propriétaire d'une superficie totale de plus de 100 000 hectares ou terrain privé servant principalement à fournir du bois à une installation de transformation appartenant à la même entité.
PREMIÈRES NATIONS	Au Canada, il s'agit des peuples autochtones qui se distinguent des Inuits et des Métis. À la fin de 2022, environ 17 270 membres des Premières Nations du Nouveau-Brunswick habitaient dans 16 collectivités et au sein de la population générale de la province.
TITULAIRE DE PERMIS DE COUPE SUR LES TERRES DE LA COURONNE	Entité privée qui possède une installation de transformation du bois et qui a conclu une entente d'aménagement forestier avec le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie pour réaliser un aménagement forestier durable à l'égard d'un des permis de coupe sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick. Actuellement, quatre titulaires de permis gèrent neuf permis. Un permis de coupe sur les terres de la Couronne est vacant et géré temporairement par des professionnels de la foresterie embauchés par l'entremise du MRNDE.
SOUS-TITULAIRE DE PERMIS DE COUPE SUR LES TERRES DE LA COURONNE	Entité privée qui possède une installation de transformation du bois de la Couronne et qui a obtenu une allocation de la coupe annuelle permise d'un permis de coupe sur les terres de la Couronne. Certains sous-titulaires de permis gèrent l'équipement de récolte et exploitent les parcelles indiquées dans le plan d'exploitation d'un titulaire de licence, tandis que d'autres concluent plutôt des ententes pour que leur allocation soit livrée à leur usine à un prix négocié.
LIDAR	Détection et télémétrie par ondes lumineuses, une technologie qui analyse une surface à l'aide d'ondes lumineuses et peut produire des représentations tridimensionnelles détaillées de l'objet. Le Nouveau-Brunswick a acquis des données de capteurs LiDAR fixés sur des avions et a produit certains des inventaires forestiers et des modèles de terrain numériques les plus sophistiqués du Canada, qui sont accessibles gratuitement dans le cadre de la politique du gouvernement sur les données ouvertes.
DÉBRIS LIGNEUX AU SOL	Troncs, branches et brindilles d'arbres morts tombés dans la forêt, mais qui ne se sont pas encore décomposés au point de faire partie du sol forestier. Les débris ligneux au sol constituent un habitat important pour un large éventail de plantes, d'animaux et de champignons.
MODÈLES (DE PEUPEMENTS D'ARBRES)	Représentations numériques mathématiques des caractéristiques importantes des peuplements forestiers comme la densité, la composition des essences d'arbres et la taille des arbres. Les modèles servent de base pour prévoir la croissance de la forêt et les changements éventuels selon l'aménagement forestier, les changements climatiques ou d'autres facteurs.

HECTARES	Unité métrique de superficie couramment utilisée par les professionnels de la foresterie pour décrire un terrain de 10 000 mètres carrés. Un hectare correspond à un centième de kilomètre carré. Un hectare équivaut à environ 2,47 acres.
ZONES TAMPONS RIVERAINES	Zone de végétation forestière entourant une rivière, un lac, des terres humides ou un cours d'eau qui remplit des fonctions comme protéger l'eau de la lumière du soleil, filtrer des sédiments qui peuvent être transportés par le ruissellement de surface et fournir des nutriments organiques aux espèces aquatiques. Les zones tampons riveraines servent à contrôler les activités d'aménagement forestier et à maintenir l'intégrité, la fonction et les qualités des eaux et des milieux humides qu'elles bordent.
MARES VERNALES	Type de milieu humide caractérisé par une dépression localisée peu profonde sur le terrain qui retient l'eau pendant une partie de l'année (souvent au printemps). Les mares vernaales peuvent constituer un habitat important pour de nombreuses espèces, notamment les amphibiens.
RÉCOLTE SÉLECTIVE	Méthode de récolte d'arbres qui vise l'enlèvement d'arbres particuliers pour atteindre des objectifs à long terme associés au peuplement. Souvent, ce système de récolte est utilisé pour accélérer la croissance annuelle d'arbres à couvert de grande qualité qui restent debout. Cette méthode de récolte permet également un ensoleillement partiel du sol qui a été perturbé par la machinerie, ce qui crée une condition idéale pour la germination et la croissance de nouveaux semis. Les forestiers utilisent une grande variété d'approches de récolte sélective adaptées au peuplement, mais pour les besoins du présent rapport, nous considérons simplement toute récolte qui laisse une partie du couvert forestier intact.
FORÊT EXPLOITABLE	Bien que toutes les forêts du Nouveau-Brunswick soient exploitables (production d'oxygène, mise en place d'un habitat, capture du carbone atmosphérique, etc.), ce terme est utilisé dans le présent rapport pour décrire la partie des permis de coupe sur les terres de la Couronne qui sont principalement gérés pour produire des produits du bois par la récolte, la régénération et l'utilisation de la sylviculture. Presque tout le bois récolté dans les forêts de la Couronne provient de la forêt exploitable.
PLANS D'EXPLOITATION	Cartes détaillées qui indiquent exactement où et comment la récolte aura lieu chaque année dans le cadre d'un permis de coupe sur les terres de la Couronne. On s'attend à ce que ces plans soient harmonisés avec les objectifs à long terme du permis de coupe sur les terres de la Couronne et tiennent compte des conditions locales des peuplements, des caractéristiques environnementales et des lois et règlements applicables. Les plans d'exploitation sont élaborés par les titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, examinés et approuvés chaque année par le MRNDE.

COUPE ANNUELLE PERMISE	Volume maximal de produits du bois (décrit en mètres cubes de bois massif) qui peuvent être récoltés dans une région géographique pendant une période donnée, décrite dans un plan d'aménagement forestier, qui tient compte des mesures écologiques, économiques et sociales pertinentes de durabilité.
BILLE DE BOIS	Portion coupée à même la tige principale d'un arbre qui est assez grande et assez droite et contient suffisamment de bois massif pour être transformée en produits de bois d'œuvre dans une scierie. À mesure que la technologie s'est améliorée, les scieries se sont modernisées pour être en mesure d'accepter des billes plus petites que jamais. Le ManuelDeMesurageDuBoisDuNB-4Edition-2012Juillet.pdf (gnb.ca) décrit en détail la façon dont les billes sont mesurées.
GESTION DES PERMIS	Dans le contexte particulier des titulaires de permis de coupe sur les terres de la Couronne, ce terme désigne les services offerts au nom du gouvernement qui contribuent à l'exécution des plans d'aménagement forestier. Parmi les exemples de fonctions de gestion des permis, mentionnons la rédaction de plans d'aménagement, la perception de redevances et l'entretien des principaux chemins forestiers.
SYLVICULTURE	Art et science du contrôle de l'établissement, de la croissance, de la composition, de la santé et de la qualité des forêts. La sylviculture est un terme qui englobe de nombreuses interventions menées dans les forêts de la Couronne, y compris la préparation du site, la plantation d'arbres, la gestion de la végétation et la coupe d'éclaircie.
MÈTRES CUBES (M ³)	Aux fins du présent rapport, ce terme désigne un volume solide de bois empilé, à l'exclusion de toute écorce et de l'air entre les pièces.
SÉQUESTRATION DE CARBONE	Séquestration de carbone – Capture du dioxyde de carbone atmosphérique par photosynthèse et conversion en matière végétale vivante comme le bois.
ZONE PROTÉGÉE	Une zone protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, afin de favoriser la conservation à long terme de la nature associée aux services écosystémiques et aux valeurs culturelles. La zone posséderait d'importants attributs de conservation, comme des rivières, des milieux humides, des forêts, des côtes et d'autres habitats fauniques. Les zones naturelles protégées du Nouveau-Brunswick et les aires protégées du Patrimoine naturel sont les deux principaux types de zones protégées sur les terres de la Couronne.
QUADRATS DE RÉCOLTE	Un quadrat de récolte est un secteur particulier des forêts de la Couronne décrit dans le permis de coupe sur les terres de la Couronne, qui comprend des limites définies dans lesquelles la récolte du bois est autorisée.

Les pratiques exemplaires de gestion sont des méthodes ou des techniques considérées comme représentant le moyen le plus efficace et le plus pratique d'obtenir un résultat.